

Table des matières

1. LOT 0 – PROJETS ET ACTIONS INITIÉS OU EN COURS PENDANT L’OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

2. LOT 1 – PROJETS A REALISER DANS LES 3 PREMIERES ANNEES

2.1. PROJETS IMMATERIELS

I.1.01 - Mise en valeur du patrimoine

I.1.02 - Soutien au développement des initiatives citoyennes locales

I.1.03 - Redéploiement des actions communales en faveur de l’environnement

I.1.04 - Réflexion collective sur l’identité touristique

2.2. PROJETS MATERIELS

M.1.01 - Aménagement d’une maison de village à Poncelle

M.1.02 - Création de chemins de liaison inter et intra-villages - Liaison « Ansart - Tintigny »

M.1.03 - Construction d’une maison de village à Lahage

M.1.04 - Création d’un réseau de chaleur à Tintigny

3. LOT 2 – PROJETS A REALISER ENTRE LA 4^{EME} ET LA 6^{EME} ANNEE

3.1. PROJETS MATERIELS

I.2.01 - Développement des nouvelles technologies et création d’un fablab

I.2.02 - Création de balades thématiques dans et autour des villages

I.2.03 - Mise en place d’actions pour une forêt durable

I.2.04 - Révision de l’atlas des chemins sur l’ensemble du territoire communal

3.2. PROJETS IMMATERIELS

M.2.01 - Aménagement d’un complexe de logements intergénérationnel

M.2.02 - Création d’un circuit PMR et d’une zone de convivialité intergénérationnelle à Bellefontaine

M.2.03 - Création ou réaménagement d’espaces de convivialité dans les villages

M.2.04 - Aménagement du cœur de village de Lahage

4. LOT 3 – AUTRES PROJETS

4.1. PROJETS MATERIELS

I.3.01 – Création d'une coopérative immobilière citoyenne

I.3.02 – Mise en place d'une dynamique jeunesse

I.3.03 – Création d'un éco-quartier

4.2. PROJETS IMMATERIELS

M.3.01 – Création d'un site récréatif avec structure abritée et divers modules pour la détente et la convivialité

M.3.02 – Création d'un bâtiment locatif à destination des PME/TPE (atelier rural)

M.3.03 – Création d'un centre artistique citoyen au sein de l'église de Saint-Vincent

M.3.04 – Création d'une maison rurale multiservices

M.3.05 – Aménagement de la salle de village ou création d'une nouvelle maison de village à Saint-Vincent

M.3.06 – Aménagement du cœur du village de Saint-Vincent

M.3.07 – Création de logements tremplins

M.3.08 – Création de chemins de liaison inter et intra-villages

Méthodologie

Sur base du travail de priorisation et d'approfondissement des différents projets par la CLDR, des fiches ont été rédigées.

Les différents projets sont classés en quatre lots en fonction de la priorité donnée par la CLDR :

- Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural. Le détail de ces projets se retrouve dans la partie 2 du PCDR « Résultats de la consultation de la population ».
- Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. Les projets sont détaillés dans des fiches descriptives complètes comprenant une estimation précise du coût de réalisation.
- Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4^{ème} et la 6^{ème} année de mise en œuvre du PCDR. Les projets sont présentés à l'aide d'une fiche descriptive.
- Le lot 3 énonce les autres projets à mettre en œuvre à plus long terme sous forme de fiche descriptive « allégée ».

Par ailleurs, les projets ont été classés entre projets matériels et immatériels (qui ne demandent pas de gros investissements financiers et qui font appel à la mobilisation des acteurs locaux), bien que la frontière entre les deux soit parfois floue.

En fonction de son classement par lot et de ses spécificités, chaque fiche-projet comprend les éléments suivants :

- Description succincte du projet.
- Justification du projet.
- Lien à la stratégie du PCDR.
- Impacts du projet sur le développement durable.
- Localisation et statut.
- Parties prenantes, porteurs de projet.
- Programme de réalisation.
- Estimation globale du coût.
- Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus).
- Annexes.

1. Lot 0 – Projets et actions initiés ou en cours pendant l’Opération de Développement Rural

Le « lot 0 » est un ensemble de projets mis en œuvre par la Commune durant la phase d’élaboration du PCDR, en lien avec les préoccupations exprimées par les habitants de la commune. Certaines de ces actions ont été menées avec l’implication de la CLDR.

- Finalisation du Schéma de Développement Communal

Le schéma de développement communal aboutissait alors que l’élaboration du PCDR commençait. Le même auteur a été désigné par la commune pour les deux documents. Cela a permis de veiller à une bonne intégration des deux stratégies. L’auteur a notamment présenté les grands constats et les grandes orientations du SDC lors du groupe de travail « territoire et habitat ».

- Lancement d’une réflexion sur l’avenir des églises

Les églises sont des éléments importants du patrimoine qui se situent au cœur même des villages. Certaines ne sont pratiquement plus fréquentées et sont caractérisées par des difficultés d’entretien. La thématique a émergé dès les séances de consultation. La CLDR a par la suite souhaité l’inscrire dans une réflexion globale ainsi que dans la réflexion particulière liée au projet de création d’un centre artistique à Saint-Vincent. La volonté est que l’on anticipe l’avenir de ces infrastructures, en montrant que l’on peut donner une vocation nouvelle à ces bâtiments tout en respectant l’esprit du lieu.

- Elaboration d’un Plan Communal de Mobilité

La démarche pour l’élaboration d’un Pan Communal de Mobilité a été lancée par la Commune parallèlement à l’élaboration du PCDR. Le pré-diagnostic a été réalisé avec l’aide de la FRW au printemps 2018, en impliquant la CLDR et la CCATM (réunion du 19/02/2018). Ce diagnostic a été validé par le SPW qui a lancé l’appel à auteur fin 2019. Le bureau d’études ICEED a été désigné en janvier 2020. Les rapports des phases 1 & 2 ont été remis en 2020.

- Elaboration d’un Plan Local de Propreté

La Commune de Tintigny s’implique pour une Wallonie plus propre et a signé en 2019 la charte pour l’élaboration du Plan local de Propreté. Une première présentation d’un Plan Local de Propreté à la population a eu lieu en janvier 2019. Dix membres de la CLDR y ont participé. Lors de cette réunion, un premier diagnostic a été réalisé. De plus, afin de suivre le projet, un comité de pilotage a été mis sur pied. Benjamin Destrée et Florence Rion, président de la CLDR et agent-relais, en font partie. Dans le cadre de ce plan, l’outil Clic 4 WAPP a été déployé sur toute la Commune.



Figure 1 : Echantillonnage réalisé avec l’outil Clic 4 WAPP

- Projet de communication petit patrimoine

La Commune de Tintigny a répondu en mars 2019 à un appel à projets du ministre Collin pour le recensement et la communication autour du petit patrimoine populaire des communes rurales. L'inventaire ayant été réalisé avec l'ancienne CLDR, la Commune et le Syndicat d'Initiative ont pu proposer un projet de mise en valeur dans le cadre de promenades thématiques. Le projet a été retenu et est actuellement en cours.

- Plan d'action pour l'énergie durable (PAED)

La mise en œuvre d'actions pour l'énergie durable est régulièrement citée lors des séances citoyennes. La Commune s'est lancée depuis 2016 dans la convention des maires et la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'énergie durable.

- Appui au développement de la vie associative

Cette aspiration a été formulée, notamment, lors du groupe de travail « Activités et loisirs » du 13 mars 2019. La Commune n'a pas attendu et a de suite mis en place certaines mesures : calendrier commun, référent à l'administration. A noter qu'en parallèle, les associations ont vu la naissance du Guichet associatif du Parc Naturel de Gaume, qui offre une assistance professionnelle aux nombreuses associations du territoire qui reposent sur le bénévolat. Les formations et l'accueil mis en place par le guichet associatif répondent à un réel besoin local.

- Lancement d'une initiative de regroupement des médecins et de création d'un cabinet rural

Depuis début 2020, la Commune de Tintigny dispose d'un cabinet médical regroupant 4 médecins. La Commune a accompagné ce projet de regroupement et le soutient. L'initiative, connue du public au moment des groupes de travail thématiques, est fortement plébiscitée. La Commune développe également un logement pour un assistant de médecin.



Figure 2 : Maison médicale de Tintigny

- Projet de création d'habitats légers

Ce projet, lancé en 2017, consiste à installer des logements en habitat léger à proximité de la halle de Han. C'est une véritable innovation de la part de la Commune de Tintigny qui a mené nombre de démarches pour que le projet aboutisse. Le projet rencontre un engouement particulier auprès de la population qui apprécie fortement ses finalités sociales et environnementales. Le dossier de permis d'urbanisation a été bouclé début 2020. A noter qu'un habitat durable a également été développé par la Commune de l'autre côté de la halle de Han (projet finalisé en juillet 2019).



Figure 3 : Projet d'implantation de l'habitat léger à Han

- Création d'un espace mémoriel sur la guerre 14-18

La Commune de Tintigny, dans le cadre de la programmation INTERREG VA Grande Région, s'est associée avec différents opérateurs wallons, lorrains, luxembourgeois et sarrois afin de développer un projet thématique sur le tourisme de mémoire. Le projet, intitulé « Land of Memory », consiste en la création d'un espace mémoriel dédié à la première guerre mondiale. Ce lieu de mémoire trouvera sa place dans le parc du château de Rossignol. Il s'agira d'un espace d'accueil et d'information sur les événements tragiques qui se sont déroulés en Grande Région durant la Première Guerre mondiale et principalement au sujet de la Bataille des Frontières.



Figure 4 : *Projet "land of memory", situation projetée*

- Création d'une maison de repos à Bellefontaine

En novembre 2018, le bourgmestre a été sollicité par un privé souhaitant développer une maison de repos à Tintigny. Après diverses rencontres, le projet s'est confirmé à Bellefontaine. Si le projet évolue totalement indépendamment du PCDR, il est repris en lot 0 car répond à des besoins régulièrement exprimés lors des étapes de participation citoyenne.

- Création d'une bibliothèque à Bellefontaine

La Commune s'est lancée dès la fin 2016 dans le projet de création d'une bibliothèque dans l'ancien presbytère de Bellefontaine. A noter que Bellefontaine est en plein développement global puisque sa place centrale a été rénovée (projet DR), son école a bénéficié d'une extension (finalisée à l'été 2019) et sa moyenne surface commerciale locale a été reprise par une coopérative villageoise. De plus, un lotissement Thomas & Piron est en cours de construction.



Figure 5 : *Projet "bibliothèque", vue extérieure*

- Création d'un nouveau quartier à Saint Vincent

Aménagement d'un nouveau quartier à Saint-Vincent dans le cadre d'un Plan communal d'Aménagement permettant la révision du plan de secteur. La CLDR a exprimé sa volonté qu'y soit développé un quartier de type durable, intégrant également un espace de rencontre et de convivialité permettant de connecter le bas et le haut du village.

Fiches projets

*Intitulé projet:**Mise en valeur du patrimoine**Description du projet*

Le patrimoine de Tintigny est composé de nombreux éléments culturels et de certains éléments naturels (Gros Cron). Les habitants reconnaissent ces éléments pour leurs valeurs de témoignage historique et identitaire (lavoirs, fontaines, cimetières etc.).

La CLDR a déjà travaillé sur le Petit Patrimoine Populaire et souhaite maintenant mettre en valeur l'entièreté de son patrimoine communal.

Le projet consiste à agir pour la mise en valeur du patrimoine : le protéger, le conserver, se l'approprier et le transmettre.

Pour ce faire, trois axes de travail ont été déterminés :

- Identifier
- Conserver/sauvegarder/entretenir
- Faire connaître

Concernant le premier axe, les membres ont fait le constat que le patrimoine de Tintigny était peu connu de tous. Ce travail d'identification a, en partie, déjà commencé grâce à la réalisation d'un inventaire du petit patrimoine dans le cadre d'un appel à projet. Il sera important de faire la distinction entre le patrimoine privé et le patrimoine public dès cette première phase ; la Commune ne pouvant intervenir que sur le patrimoine public.

Les deux axes suivants peuvent être travaillés en parallèle.

Afin de conserver au mieux le patrimoine, il semble important de s'intéresser à l'entretien de celui-ci. A cet effet, un outil de suivi communal pourra être mis en place et ainsi aider la Commune à coordonner ses actions. Toujours dans ce cadre de sauvegarde, une action de parrainage des éléments patrimoniaux (fontaines...) pourrait faire participer les citoyens à la conservation de leur patrimoine.

Quant à la question de la communication, plusieurs pistes ont été envisagées :

- Développer la communication autour d'éléments remarquables afin de sensibiliser les habitants à l'existence de richesses naturelles et patrimoniales locales :
 - Signalisation.
 - Informations didactiques- panneaux pédagogiques aux abords des sites.
 - Diffusion d'une cartographie.
 - Site internet ludique.
 - Promenades balisées vers les sites naturels
 - Articles via bulletin communal ou page Facebook

- Travailler sur la mise en évidence des richesses villageoises :
 - Maintien des usoirs et création d'usoirs dans les nouveaux quartiers et gestion raisonnée de ces usoirs en faveur de l'environnement. Une charte des usoirs peut constituer une bonne base de travail.
 - Panneaux pédagogiques sur l'évolution des villages au fil du temps : villages avant/après (photos).
 - Aménagement et entretien d'éléments de patrimoine (fontaines, etc.).
- Travailler sur le patrimoine et la convivialité : identifier, dans chaque village, un lieu patrimonial et l'aménager (banc, table pique-nique...). Patrimoine qui devient un espace de vie, qui invite à la rencontre.

Justification du projet

Le diagnostic partagé met en avant l'existence de huit monuments (ou sites) classés sur le territoire de la Commune. Il ajoute que de nombreux édifices sont repris dans l'inventaire du Patrimoine monumental de Belgique. Malheureusement, cet inventaire n'a pas encore été actualisé en ce qui concerne la commune de Tintigny. Les données sont donc relativement anciennes et il n'existe pas de cartographie de ces éléments.

Cette information correspond avec le sentiment des habitants et de la CLDR : ce patrimoine semble trop peu mis en valeur et dès lors reste finalement peu fréquenté par les habitants et les visiteurs.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé. En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.
---	--

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique. En créant son identité touristique propre.
---	---

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★ La valorisation du patrimoine va permettre de renforcer l'appartenance au territoire pour les habitants	★★★★ Le projet va permettre de mettre en valeur le patrimoine sur l'ensemble du territoire	★ Le projet va participer à l'attractivité des villages, notamment touristique

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Territoire communal

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : SI, CLDR, Parc Naturel de Gaume et Maison du Tourisme de Gaume, MURLA
- Source(s) de financement : PPPW, CGT, DR

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Etant donné la réalisation d'un inventaire par la précédente CLDR et l'octroi de subsides dans le cadre d'un appel à projet, il semble important de placer ce projet dans le lot 1 afin de le poursuivre et de garantir une certaine continuité.

- État du dossier

Inventaire du petit patrimoine réalisé par l'ancienne CLDR et faisant l'objet d'une mise en valeur via un nouveau projet de la commune (subside de 10.000 € obtenu).

Programme des travaux

A déterminer

- Planification

A déterminer

- Démarches administratives à réaliser

/

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication sur les actions de mise en valeur

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Mise en place d'un programme de valorisation suite à l'inventaire	1	Commune de Tintigny

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'actions de mise en valeur du patrimoine	3 par an	Commune de Tintigny

*Intitulé projet:**Soutien au développement des initiatives citoyennes locales**Description succincte du projet*

De nombreuses idées de projets impliquant les citoyens ont émergé lors de l'élaboration du PCDR, dans les diverses thématiques de réflexion, mais toujours dans une volonté de transition vers une société plus respectueuse de la planète. De plus, l'idée même d'encourager les initiatives citoyennes solidaires est revenue à plusieurs reprises.

Afin de parvenir à mettre ces idées en œuvre, la commune agira de deux manières :

- Par la création d'un budget participatif, elle lancera de manière récurrente un appel à projets citoyens en associant la CLDR dans la mise sur pied et la sélection. Cela permettra d'encourager les dynamiques et de les faire germer.
- Puisque diverses idées ont d'ores et déjà été identifiées (voire ci-dessous), la Commune pourra également chercher à les mettre en œuvre en donnant l'impulsion au départ de la CLDR et/ou d'un acteur local : lancer une action déterminée en invitant les habitants à rejoindre la dynamique (éventuellement en s'intégrant dans des appels à projets existants).

Dans les deux cas, les groupes constitués fonctionneront de manière autonome, grâce au soutien initial de la Commune.

Voici les premières idées concrètes identifiées par la CLDR :

- Mise en place d'une dynamique « incroyables comestibles » pour sensibiliser à la consommation durable et à la santé.
- Création de jardins partagés et échange de légumes et semences.
- Développement d'un système d'échange local. Création d'une plateforme qui mette en relation les demandes d'aide et l'offre de services (des petits travaux jusqu'à la garde d'enfants malades), du type Système d'Echange Local (SEL), Relation win-win (grands-parents nounou).
- Création d'un groupe transition pour sensibiliser notamment au « 0 déchets » : diffuser les bonnes pratiques via la mise en place d'actions de sensibilisation et de formation (ateliers « 0 déchets », incitation aux toilettes sèches, apprentissage du compostage, etc.).
- Création de filières de récupération. Ces filières consistent en une mise en réseau des habitants afin de donner, récupérer, réutiliser, réparer les objets dont on n'a plus l'usage. Elles peuvent prendre la forme d'une donnerie, d'un repair'café (lieu d'échange de savoir destiné à la réparation de petit matériel), etc.
- Développement d'une action « bancs mobiles » dans les villages : un élément de mobilier urbain facilement identifiable circule d'un devant de porte à l'autre, indiquant qu'il est bienvenu de venir s'y asseoir, et encourageant de telle sorte les gens à se rencontrer.

Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence l'existence de nombreuses initiatives citoyennes et commissions (CLDR, CCATM, etc.) traduisant la dynamique citoyenne en plein déploiement au sein du territoire communal. Beaucoup de choses vont encore voir le jour. En effet, diverses idées qui reposent sur une implication citoyenne ont été identifiées lors des groupes de travail.

Par ailleurs, la prise en compte de l'empreinte écologique ressort pleinement du diagnostic partagé avec des efforts à mener en matière d'éco-consommation.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique. En promouvant les circuits courts et la consommation locale.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
---	--

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Renforcement des liens et échanges sociaux autour d'un but commun. Renforcement de l'entraide entre habitants	★★ Préservation des ressources par la réutilisation en évitant le gaspillage, par les productions locales, etc.	★ Retombées indirectes pour les habitants en matière d'économies

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune et CLDR Partenaire(s) : citoyens de la commune et partenaires à déterminer (divers en fonction des actions développées)
- Source(s) de financement : Pour l'appel à projet : implication Développement Rural

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire afin de mener à bien différentes initiatives écocitoyennes pour répondre à la demande des habitants.

- Etat du dossier

Des initiatives citoyennes de ce type sont déjà existantes : GAC de Rossignol, Cœur de village de Bellefontaine, etc.

- Programme des travaux

Sans objet.

- Planification

Sans objet.

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Nécessité d'associer des partenaires, des groupements déjà actifs dans ces matières

Mode de fonctionnement à préciser en CLDR

Prise en charge de manière autonome par les groupes porteurs.

Estimation globale du coût

Sans objet

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Lancement d'un appel à projet	1	Commune de Tintigny

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Actions menées par des collectifs citoyens	En moyenne 2 par an	Commune de Tintigny

Annexes

Sans objet

Intitulé projet:***Redéploiement des actions communales en faveur de l'environnement***

Description succincte du projet

La commune de Tintigny peut être qualifiée de « commune nature » car elle dispose d'un cadre de vie exceptionnel et cherche à le préserver : application de la gestion différenciée, mise en œuvre d'un Plan Communal de Développement de la Nature, articles de sensibilisation réguliers, etc.

Malgré tout, la Commune et la CLDR, sur base des réflexions en groupe de travail, ont souhaité maintenir une action liée à la nature dans le cadre du PCDR. Effectivement, chacun estime que la réflexion doit être relancée, car le PCDN n'est plus actif depuis plusieurs années et le diagnostic détaillé de l'environnement de la Commune est à actualiser.

Le projet consiste donc à redéployer une dynamique communale et citoyenne pour la préservation et le développement de la nature.

Les réflexions sur le sujet ont par ailleurs mises en exergue une série de défis :

- La redynamisation de la nature plutôt que sa simple préservation.
- L'implication des agriculteurs pour la reconstruction du maillage écologique.
- La préservation des sols et de l'eau.
- La propreté, la lutte contre les déchets.
- L'usage d'équipements respectueux de la nature (ex : taille des haies...).
- La sensibilisation et l'implication de tous les habitants par des moyens innovants.
-

Il s'agit d'un travail à mener en collaboration avec les acteurs de terrain, qui ont d'ailleurs participé à la réflexion dans le cadre de l'ODR : Natagora, Natagriwal, Parc Naturel de Gaume, Contrat Rivière, DNF, DEMNA...

Justification du projet

A la lecture du diagnostic partagé, il ressort que le patrimoine naturel et paysager est un élément fort et identitaire du territoire communal. Toutefois, une trop grande partie des habitants y est encore trop peu sensibles ou plutôt trop peu conscients.

A ce niveau, la nécessité de sensibiliser et d'informer les habitants sur la richesse et la diversité naturelles et paysagères du territoire communal (dont la nature ordinaire qui caractérise particulièrement le cadre de vie) afin d'en faire un bien commun à protéger a été défini comme un enjeu.

La Commune de Tintigny a la ferme volonté de réactiver son PCDN, dont les actions ont été mises à l'arrêt au fil du temps. La CLDR tient à ce que cette réactivation fasse partie intégrante du PCDR, car il apporte une réponse idéale à diverses préoccupations environnementales discutées lors de l'élaboration.

La relance du PCDN permet donc de répondre à cet enjeu de sensibilisation et d'information tout en menant des actions en faveur du patrimoine naturel.

Lien à la stratégie du PCDN

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.
---	---

Objectif secondaire

/

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★ Mise en place d'échanges entre habitants avec un projet commun, la nature	★★★★ Préservation et mise en valeur des ressources naturelles du territoire.	★ Retombées indirectes via l'activité touristique qui peut profiter des actions menées

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny et partenaires du PCDN
- Partenaire(s) : Parc Naturel de Gaume, Contrat de rivière Semois et Natagora
- Source(s) de financement : Commune

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire, vu l'existence d'un PCDN mais que ce dernier n'est plus actif.

- État du dossier

Existence d'un PCDN valide.
 Désignation d'un agent PCDR au sein de l'administration communale.
 Rencontre avec l'agent relais au sein de la FRW.

- Programme des travaux

Sans objet.

- Planification

Sans objet.

Démarches administratives à réaliser

Sans objet.

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

/

Estimation globale du coût

Sans objet

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réunions organisées dans le cadre du PCDN	Au moins 4 par an	Commune de Tintigny

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Actions menées par le PCDN	En moyenne 3 par an	Commune de Tintigny

Annexes

Sans objet

Intitulé projet:

Réflexion collective sur l'identité touristique

Description succincte du projet

Le projet consiste à rassembler des acteurs professionnels ainsi que des habitants (au départ de la CLDR) au sein d'une table ronde touristique. Il s'agira de réfléchir aux particularités de la Commune de Tintigny afin d'en dégager une identité touristique propre. Cette identité touristique sera à inscrire dans les politiques touristiques plus globales (Maison du Tourisme, Parc Naturel de Gaume...).

Les volontés suivantes ont d'ores et déjà été exprimées :

- Favoriser une coordination et une mise en réseau.
- Mettre en œuvre une dynamique de tourisme vert, durable, dans l'attitude « slow tourisme ».
- Concrétiser quelques idées déjà concrètes telles que le développement du tourisme sans voiture, la création d'un sentier d'endurance/cross pour chevaux, etc.
- Promouvoir la commune comme un acteur important du tourisme historique/dé mémoire grâce l'espace mémoriel de Rossignol

De même, cette table ronde fera converger divers besoins qui mèneront à la création de nouveaux outils pour le développement touristique local (lieux d'accueil, panneaux indicateurs...).

Justification du projet

Le présent projet s'inscrit plus particulièrement en lien avec deux enjeux définis dans le cadre du diagnostic partagé, à savoir :

- La nécessité de donner une orientation, un sens, une identité au niveau du tourisme tout en s'intégrant dans un contexte supra-communal basé sur la notion de Gaume.
- La présence de certaines spécificités qui se doivent d'être valorisées pour donner l'envie aux visiteurs et aux touristes de s'arrêter et de parcourir le territoire communal.

En effet, il a été mis en évidence que le territoire communal dispose d'un fort potentiel en matière touristique lié à ses caractéristiques propres (localisation, nature, forêt, patrimoine, histoire, etc.). Plusieurs opérateurs sont par ailleurs actifs dans le domaine touristique. Or, le tourisme semble actuellement sous-valorisé. Un travail important reste à réaliser en matière d'accueil, d'activités, d'infrastructures, de visibilité, de coordination et d'identité.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique. En créant son identité touristique propre.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé. En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.
---	--

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
	★★★ Le projet va permettre de mettre en avant les richesses patrimoniales et naturelles de Tintigny	★★★★ La valorisation touristique du territoire constitue un facteur de renforcement de l'attractivité économique du territoire

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Territoire communal

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Syndicat d'Initiatives
- Partenaire(s) : Commune de Tintigny, Maison du Tourisme de Gaume et Parc Naturel de Gaume
- Source(s) de financement : Sans objet

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire, vu l'importance stratégique de renforcer l'attractivité du territoire communal.

- État du dossier

/

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

Mise en place de la commission et travail sur les actions à mener (voir description du projet)

- Démarches administratives à réaliser

Sans objet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Coordination régulière entre les différents acteurs touristiques

Estimation globale du coût

Sans objet

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Mise en place de la commission tourisme	1	Syndicat d'Initiatives

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Actions initiées par la commission tourisme (après 1 an de fonctionnement)	3	Syndicat d'Initiatives

Annexes

Sans objet

Intitulé projet:**Aménagement d'une maison de village à Poncelle**

Description succincte du projet

Globalement, le projet se scinde en 2 phases :

- La première consiste en l'acquisition du bâtiment et du terrain.
- La seconde concerne l'aménagement de la maison de village avec aménagement des abords directs, y compris le stationnement (PMR).

Le village de Poncelle a la particularité de disposer d'une salle polyvalente dans le village détenue par un propriétaire privé, ce dernier ayant marqué son accord pour la vente du bâtiment (voir ci-après).

Cette salle est bien aménagée mais ne répond pas à toutes les normes en vigueur exigées pour les bâtiments publics.

En dehors de la salle, les parachèvements des pièces adjacentes n'ont pas été réalisés. Les habitants souhaitent donc aménager une cuisine professionnelle et terminer l'aménagement des locaux de réunions existants.

Des travaux de réparation de la toiture devront également être réalisés (fuites visibles).

D'autre part, ce bâtiment ne bénéficie actuellement d'aucun aménagement extérieur. Il y a lieu de créer des zones de jeux, du stationnement ainsi qu'une zone de convivialité minéralisée.





Justification du projet

Selon le diagnostic partagé, la vie associative, plus particulièrement son dynamisme, est perçu comme une richesse du territoire. Toutefois, certains manques sont mis en évidence, notamment en matière d'infrastructures. C'est le cas ici du village de Poncelle, qui ne dispose pas de salle communale permettant de développer des activités. Le propriétaire de la salle privée a toujours cherché à participer au développement des activités du village, mais ne poursuit plus aujourd'hui cette gestion vu son âge.

Par ailleurs, la forte croissance démographique et l'arrivée de nouveaux habitants accentue les besoins et induit des enjeux d'intégration des habitants des nouveaux quartiers (nécessité d'éviter la mise en place d'une certaine dualité au sein de la population, avec comme corollaire un risque de clivage au sein de la population). Le village de Poncelle connaît une forte urbanisation avec le développement de nouveaux lotissements. Le besoin d'intégration des nouveaux habitants se fait donc réellement sentir.

De plus, la localisation de la future maison de village est également pertinente car elle effectue la jonction entre le noyau ancien et les quartiers récents. L'aménagement des abords (plaine de jeux notamment) permettra également aux habitants de disposer d'un lieu de rencontre extérieur.

Enfin, le projet permet de saisir une opportunité puisqu'un accord existe avec le propriétaire de la salle existante en bon état général pour une cession au profit de la Commune de Tintigny.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village En répondant aux besoins de chaque association et en visant l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.
---	--

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En généralisant le recours aux déplacements lents. En développant les énergies renouvelables et en tendant vers l'autonomie énergétique. En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable.
✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Aménagement d'un lieu de convivialité et de rassemblement des habitants favorable à l'organisation d'activités et au développement des associations	★ L'amélioration énergétique et la position centrale favorable aux déplacements lents concourent au pilier « environnement » du développement durable	

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Rue de la Veillée à Poncelle
- Statut de propriété : Propriété privée (en cours d'acquisition par la Commune)
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : Associations villageoises
- Source(s) de financement : DGO3-DR. D'autres pistes de subventionnement complémentaires sont envisagées pour différents postes : UREBA pour l'amélioration énergétique du bâtiment DGO3-Espaces verts pour l'aménagement des abords, voire les SAR vu que bien est repris dans un périmètre de ce type.

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire, en considérant l'opportunité d'acquérir un bâtiment et l'absence actuelle d'infrastructure de ce type dans le village de Poncelle.

- État du dossier

Accord de principe pour l'acquisition du bâtiment.

Une demande a été introduite par la commune auprès du comité d'acquisition. Suite à l'estimation reçue, une promesse de vente a été actée avec le propriétaire et validée par le Conseil communal avec la condition suspensive de validation du PCDR avant fin 2021.

- Programme des travaux

Concernant l'extérieur du bâtiment, les habitants souhaitent aménager une zone de stationnement, une aire de jeu ainsi qu'une aire de convivialité minéralisée.

Au niveau des aménagements intérieurs, il est prévu d'agrandir la capacité de la salle pour y accueillir +/- 60 personnes, d'aménager une cuisine professionnelle avec une chambre froide, une réserve pour le bar, des sanitaires et de créer deux salles de réunion supplémentaires.

Sur le plan technique, il y aura lieu modifier le bâtiment afin qu'il réponde à toutes les normes en vigueur exigées pour les bâtiments publics.

L'étanchéité de la toiture devra être adaptée (fuites apparentes) et un audit énergétique est souhaité.

- Planification

Réalisation des travaux en une seule phase pour l'aménagement de la maison de village, l'acquisition faisant l'objet d'une phase préalable L'ensemble du projet est donc constitué de 2 phases.

- Démarches administratives à réaliser

Acquisition du bien : estimation officielle du bien ; promesse de vente ; établissement des actes d'achat

Désignation d'un auteur de projet

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Concertation continue des différents utilisateurs afin de répondre pleinement à leurs besoins

Coordination et gestion par comité de gestion

Estimation globale du coût

Phase 1 – Acquisition

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Sur base de l'estimation du comité d'acquisition		DGO3-DR
Total (TFC)	450.000 €	Taux de 60% avec un max de 300.000 €.

Phase 2 – Maison de village

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Entreprise / Chantier	16.000 €	DGO3-DR
- Terrassements / Fondations	8.500 €	Taux de 80% avec un max de 680.000 €.
- Eléments de structure	60.500 €	
- Travaux de toiture	11.500 €	
- Fermetures / Finitions extérieures	59.000 €	
- Fermetures / Finitions intérieures	150.000 €	
- HVAC – Sanitaire	16.000 €	
- Electricité	6.000 €	
- Travaux de peinture / Traitements de surface	10.000 €	
- Abords	145.000 €	
- Frais accessoires (honoraires divers)	50.000 €	
- TVA	111.825 €	
Total (TFC)	644.325 €	

Projet rémunérateur : Non (gestion par un comité citoyen)

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

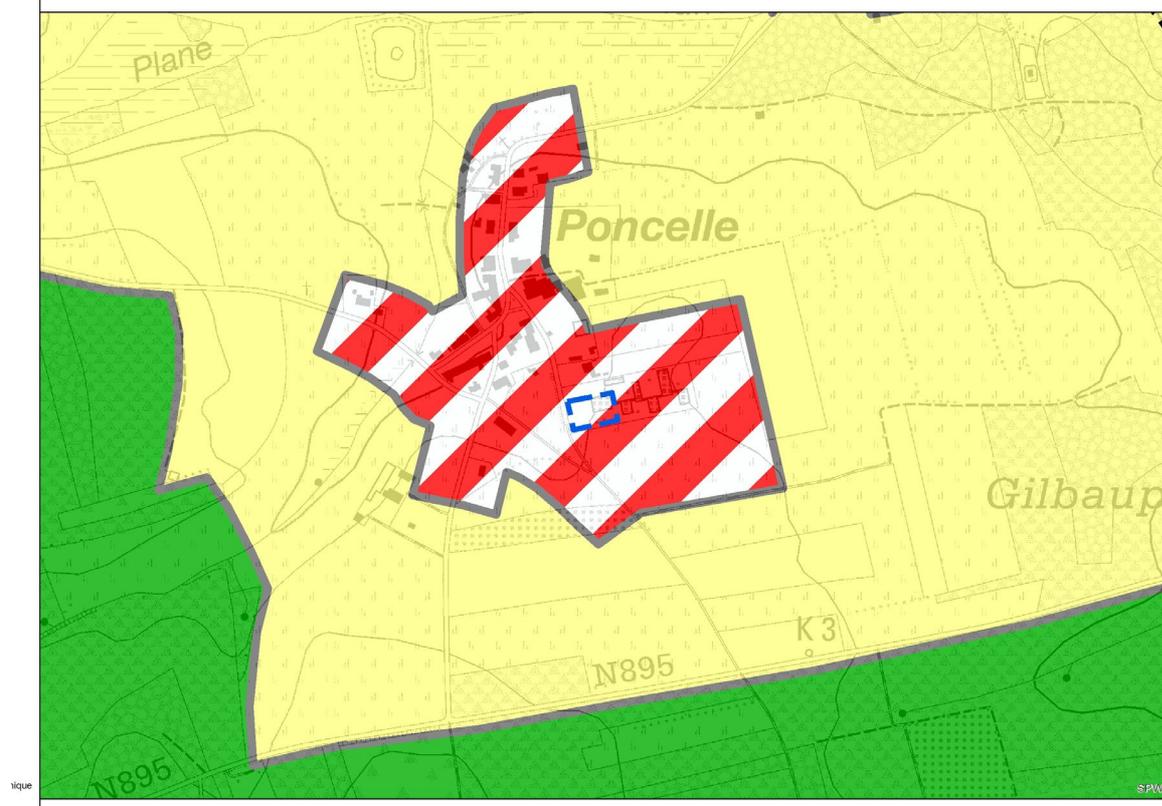
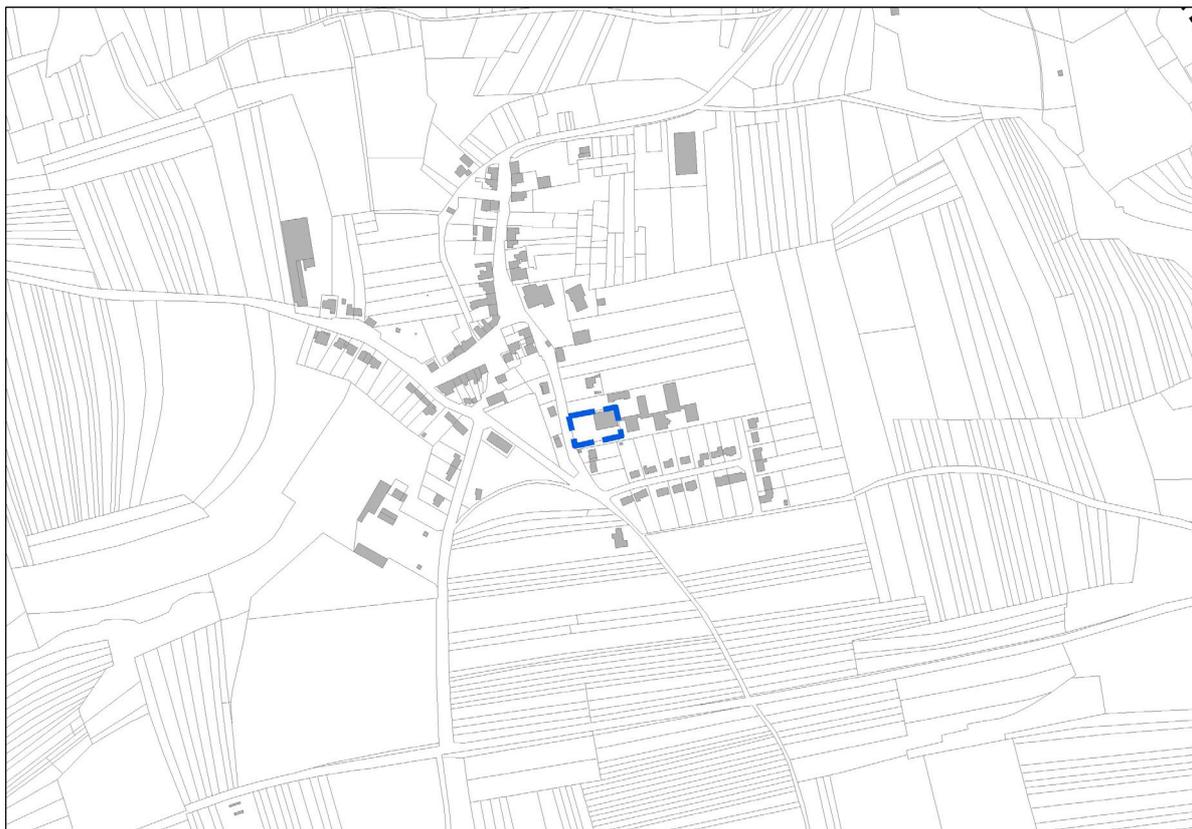
▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement de la maison de village	1	Commune de Tintigny (réception provisoire ou définitive des travaux)

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Utilisation de la maison de village par les associations en semaine	2 fois par semaine	Comité de gestion
Nombre d'associations utilisant la maison de village	3	Comité de gestion
Satisfaction des utilisateurs	75 %	Comité de gestion (questionnaire)

- Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



▪ Dossier photographique



- Etat des lieux

La salle existante est détenue par un propriétaire privé. Cette salle est bien aménagée mais ne répond pas à toutes les normes en vigueur exigées pour les bâtiments publics. Par ailleurs, les parachèvements des pièces adjacentes n'ont pas été réalisés. Au niveau de la toiture, des fuites sont visibles. Aucun aménagement extérieur n'est existant.

- Liste des activités actuelles concernées par le projet et leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets

La salle est actuellement une salle privée. Elle est louée par le propriétaire pour diverses activités (location à prix modique). Celui-ci organise également des séances de projection cinéma à destination des habitants.

Face à la grande évolution de la population, les habitants demandent la création d'une maison de village, où pourront se tenir les activités villageoises. Un comité des fêtes s'est constitué depuis peu pour dynamiser le village et créer de la cohésion entre anciens et nouveaux habitants.

Des activités annuelles sont organisées :

- Grand feu.
- Saint-Nicolas.
- Retransmission des évènements sportifs.
- ...

Le comité des fêtes de Poncelle n'est actuellement pas organisé sous forme d'ASBL mais ce statut devrait évoluer. En effet, la mise à disposition d'une maison de village va permettre à celui-ci de renforcer les activités existantes mais aussi et surtout d'en développer de nouvelles.

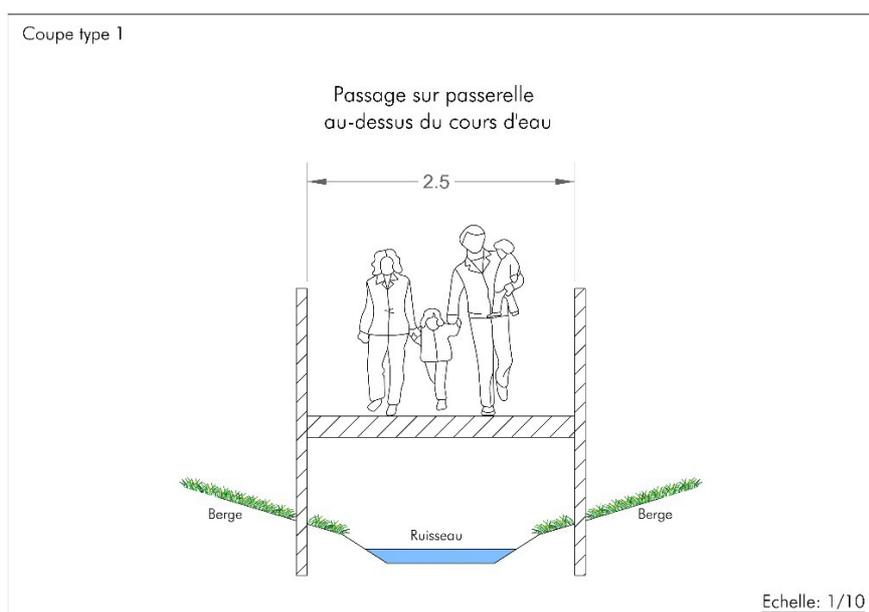
Intitulé projet:**Création de chemins de liaison inter-villages
Liaison « Ansart – Tintigny »****Description succincte du projet**

Le projet s'inscrit dans la détermination et la mise en valeur d'un réseau structuré de chemins de liaison, destiné aux usagers lents (marcheurs, cyclistes, cavaliers, etc.), sur l'ensemble du territoire communal. A cette fin le projet global propose la création de cheminements en site propre reliant les villages entre eux et permettant des liaisons sécurisées autour des pôles (écoles, administration, services, commerces, etc.).

Différents tronçons ont été déterminés par la CLDR (groupe voies lentes) et ont permis la réalisation d'un schéma global qui figure en annexe. Ce travail a mis en évidence la nécessité de développer les voies lentes essentiellement sur la partie nord du territoire (nord de la RN83), où les possibilités de déplacements lents existantes sont moindres. Un tronçon prioritaire a été déterminé par la CLDR : il rejoint Ansart à Tintigny en permettant de connecter la salle de village « L'Ansartoise ».

Liaison « Ansart – Ansartoise – Tintigny »

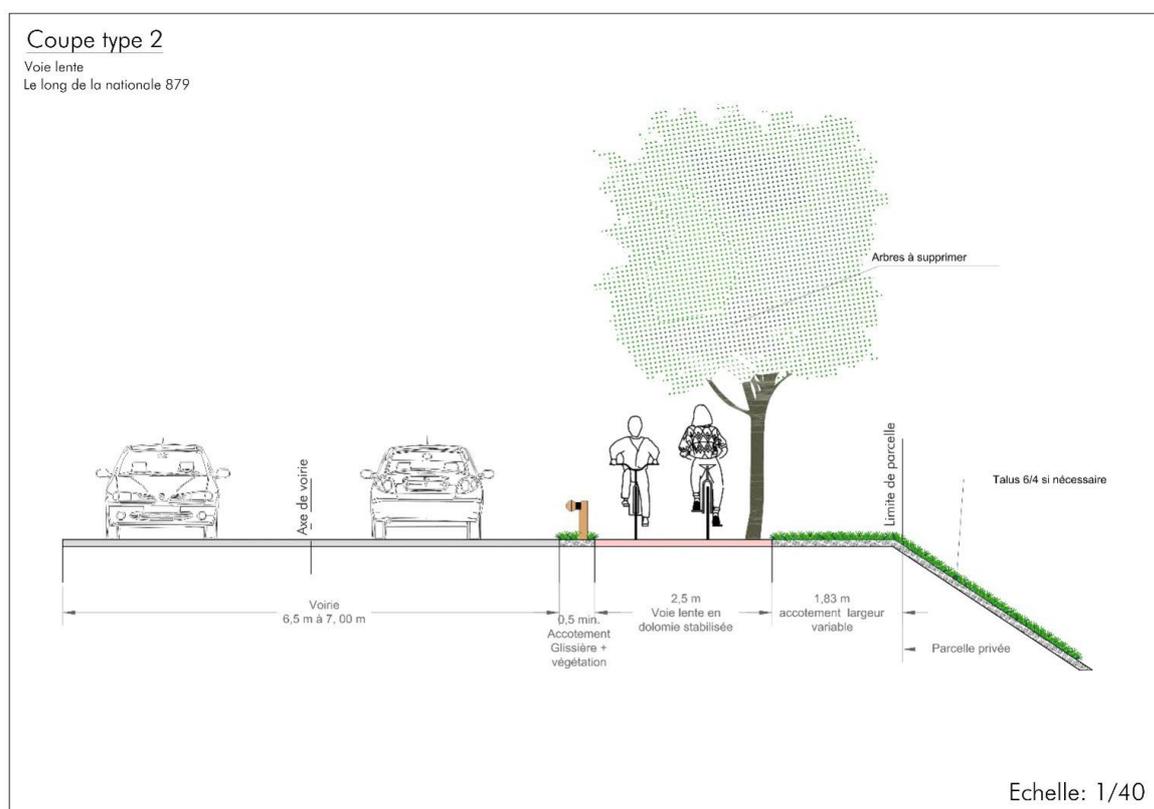
En partant d'Ansart (centre du village – rue du Champon), la voie lente utilise un chemin existant avant de traverser les terres agricoles en se positionnant entre deux exploitations agricoles afin de limiter l'impact sur l'activité agricole (des discussions avec les propriétaires ont été menées par la Commune et ont permis de définir le tracé).



A hauteur de la station d'épuration, la voie lente longe la voirie régionale (N879) qui rejoint Ansart à Tintigny (en empruntant la rue des Aubépines pour rejoindre le centre du village).

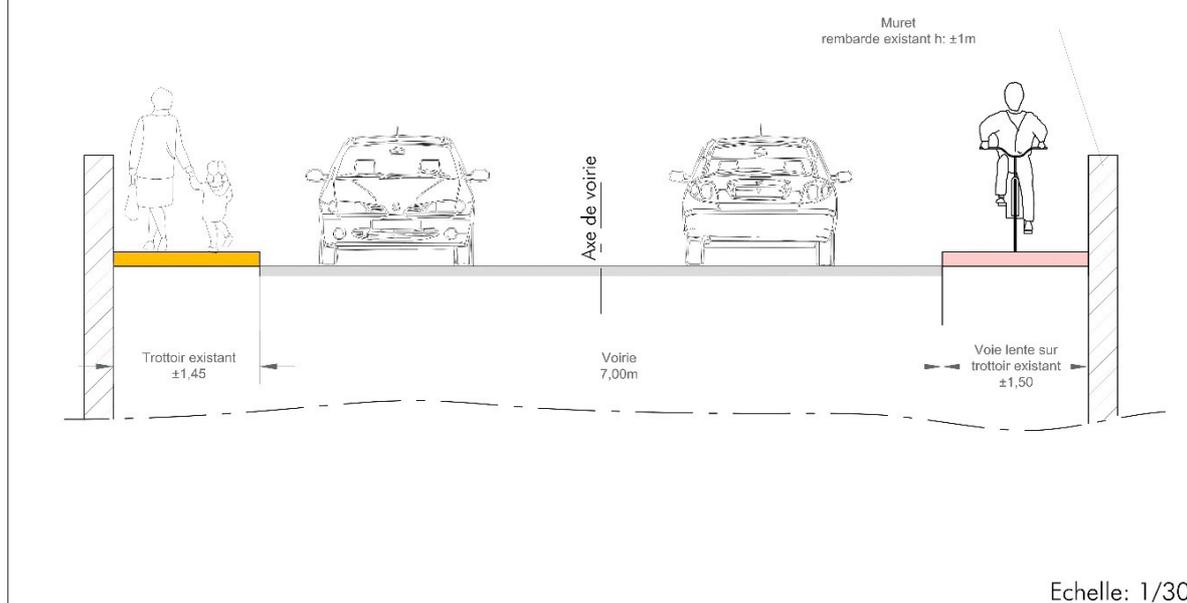
La voie lente emprunte l'infrastructure existante jusqu'à la passerelle permettant de rejoindre le camping et le village de Han (et la Halle de Han). Ensuite, cette infrastructure est prolongée jusqu'à l'entrée de Tintigny en passant sur le pont enjambant la Semois.

Pour des questions de sécurité, la voie lente se situe en site propre avec une séparation physique par rapport à la voirie régionale. Des aménagements sécuritaires sont également prévus à chaque traversée de la voirie régionale.



Coupe type 3

Passage sur le pont au-dessus de la Semois



De manière générale, l'emprise de la voie lente sera de 2,5 mètres et sera traitée en dolomie dans la partie agricole et en béton le long de la voirie régionale. Cette solution a l'avantage :

- De permettre une utilisation aisée par les différents usagers pressentis (piétons, poussettes, PMR, cyclistes...).
- D'intégrer paysagèrement la voie lente dans la partie agricole de son tracé.
- De favoriser la cohabitation des usages.
- De garantir la durabilité des aménagements et la facilité d'entretien.

Une attention particulière sera portée à la sécurisation des traversées de la voirie régionale.

Justification du projet

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale visant à répondre à de multiples finalités :

- Sécuriser les déplacements lents.
- Diversifier les possibilités de cheminements, qu'ils soient fonctionnels ou de loisirs.
- Mettre en valeur et favoriser la découverte du patrimoine naturel.

Ce projet s'inscrit dans une réflexion globale à l'échelle de la commune mais également supra-communale. Il permet la poursuite du renforcement du réseau de voies lentes initié dans le cadre du précédent PCDR, ce qui aura des effets bénéfiques en matière touristique et économique.

Par ailleurs, il cadre parfaitement avec les enjeux définis dans le cadre du diagnostic partagé, à savoir la réduction de la dépendance à la voiture, le développement de la mobilité lente utilitaire, la sécurité des différents usagers, etc. Les habitants sont demandeurs de voies lentes fonctionnelles entre les villages. Le souhait de leur développement est revenu au cours de plusieurs séances d'information-consultation villageoise, ainsi que lors de divers groupes de travail mis en place pour l'élaboration du nouveau PCDR (sur les thèmes « vie en société », « cadre de vie », « nature et environnement » et « économie locale »).

La commune de Tintigny a adopté, depuis quelques années, une approche orientée vers la mobilité douce, avec l'objectif de créer une nouvelle façon de se déplacer et de vivre à la campagne, notamment par la création de chemins destinés aux modes doux. Cette volonté s'est récemment renforcée par l'engagement d'un conseiller en mobilité et l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) dont les phases de diagnostic et d'objectifs ont été validées en juin 2020. La phase du plan d'actions est actuellement en cours de réalisation et un volet important est consacré à la définition d'un réseau cyclable à l'échelle communale.

A noter également, le fait que la Commune s'est inscrite dans la démarche pilote de révision de l'atlas des chemins, avec les communes de Rouvroy et Meix-devant-Virton, qu'elle a réalisé un schéma de développement communal (celui-ci comporte une analyse des manquements en terme de liaisons lentes) et qu'elle s'est investie auprès de la Province de Luxembourg dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur pour la mobilité cyclable (détermination des points nœuds sur le territoire communal).

Par ailleurs, désireuse de créer sur ton territoire des conditions propices à la pratique du vélo au quotidien, la commune de Tintigny est devenue une commune pilote Wallonie Cyclable (objectif : réduction des émissions de gaz à effet de serre).

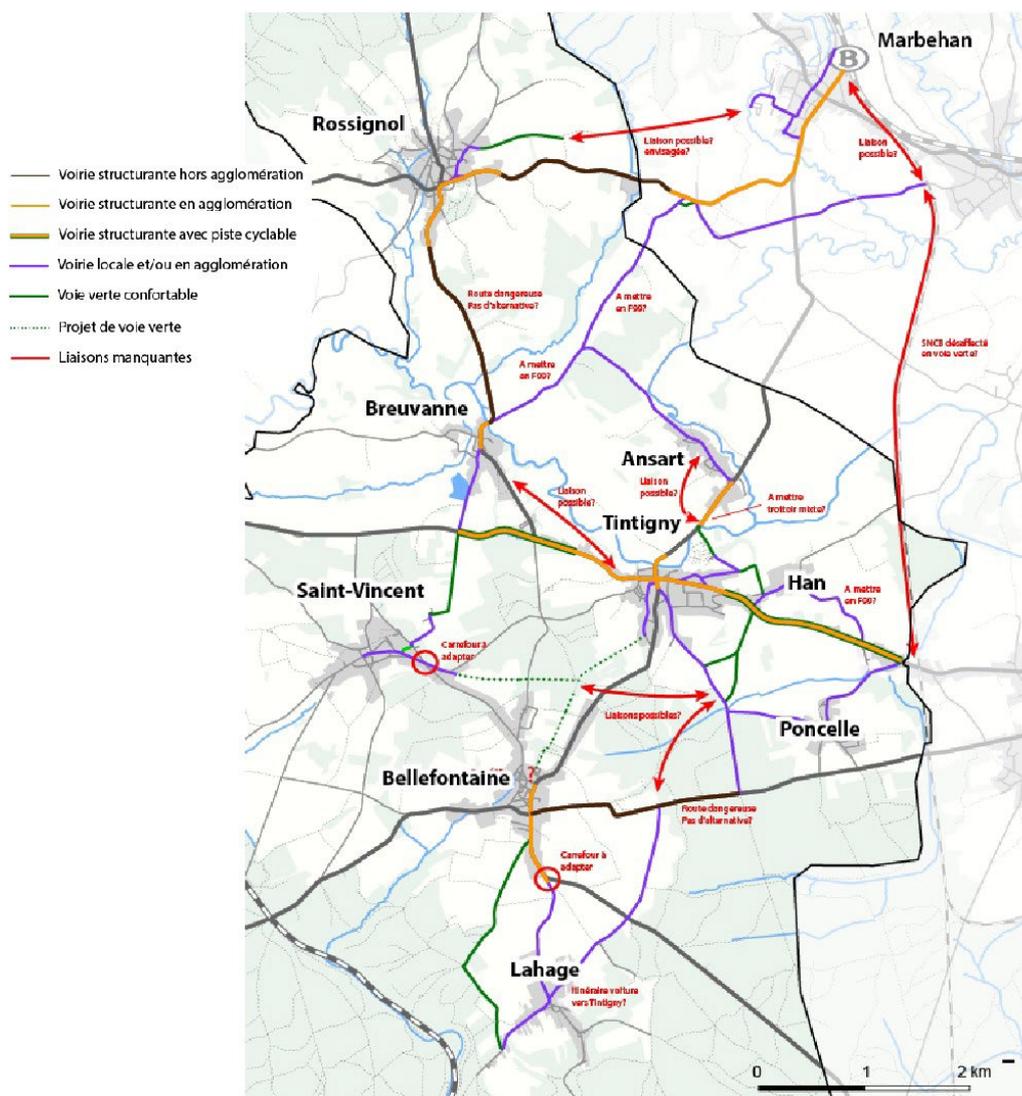


Figure 18 : Identification des tronçons lacunaires et les chaînons manquants (source : Openstreetmap)

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En généralisant le recours aux déplacements lents.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable. En créant son identité touristique propre.
✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En favorisant la sécurité de tous les usagers.

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★ Renforcement de la convivialité par la mise à disposition de lieux de détente et de promenade	★★★★ Découverte du territoire communal et de ses richesses par les modes doux non polluants	★★★★ Renforcement de l'attractivité touristique, commerciale et économique avec des retombées directes et indirectes pour la commune

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Liaison « Ansart – Ansartoise »

- Localisation : Entre le centre du village d'Ansart, l'Ansartoise et Tintigny (N879)
- Statut de propriété : Parcelles privées (accord préalable nécessaire) et excédents de voirie communale et régionale
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : Syndicat d'Initiatives, Maison du Tourisme et Parc Naturel
- Source(s) de financement : DGO3-DR avec possibilité de recourir à d'autres sources de subventionnement (FRIC, DGO1-2 et CGT).

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire pour la liaison « Ansart – Ansartoise », vu la réflexion globale déjà menée, les priorités fixées préalablement, leur faisabilité ainsi que leur intérêt.

- État du dossier

Lancement de la réalisation d'un PCM.

Rencontre avec certains propriétaires qui ont donné leur accord de principe pour la liaison « Ansart - Ansartoise ».

Négociation pour l'acquisition des terrains.

- Programme des travaux

Nettoyage et débroussaillage

Terrassement

Nivellement

Réalisation de la voie lente

Sécurisation des traversées de la voirie régionale

Balisage

- Planification

Poursuite des démarches à mener auprès des propriétaires avec acquisition de l'assiette

Réalisation des travaux

Démarches administratives à réaliser

Acquisition des assiettes privées

Convention avec la DGO1 pour le tronçon longeant la voirie régionale.

Désignation d'un auteur de projet

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis, DNF, etc.)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication auprès des différents partenaires, des habitants et des visiteurs / touristes.

Entretien régulier des cheminements

Balisage efficace

Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Voie lente (dolomie)	127.000 €	DGO3-DR
- Voie lente (béton)	206.000 €	Taux de 80% avec un max de 680.000 €.
- Sécurisation traversée	10.000 €	
- Passerelle (traversée ruisseau)	20.000 €	Majoration de 10% si projet transcommunal
- Frais accessoires (honoraires divers)	20.000 €	FRIC
- TVA	80.430 €	DGO1-2
Total (TFC)	463.430 €	CGT

L'estimation ne comprend pas l'acquisition des terrains nécessaires car ceux-ci font l'objet d'une procédure particulière préalable.

Projet rémunérateur : Non

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation de la liaison « Ansart - Tintigny »	1	Commune de Tintigny

- Indicateurs de résultat

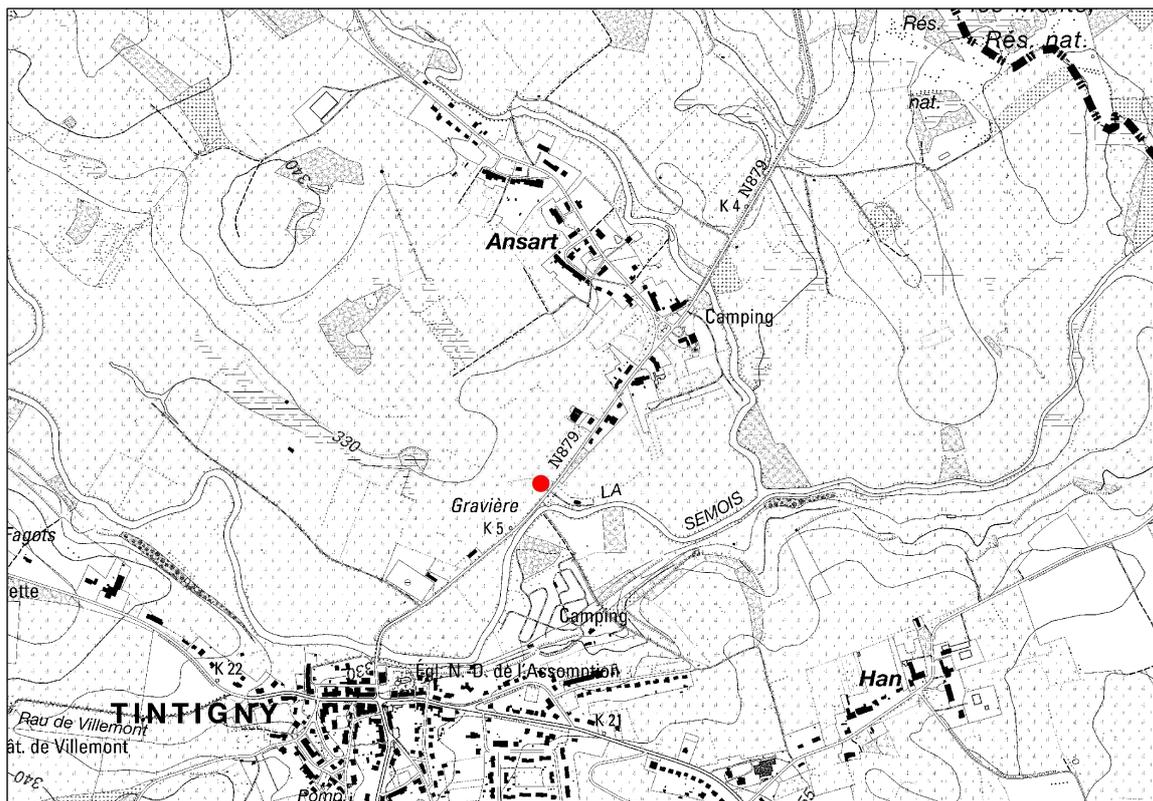
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Connexion effective et praticable pour tous les usagers pour se rendre à la salle l'Ansartoise	1	Commune de Tintigny (enquête auprès des utilisateurs de la salle)

Annexes

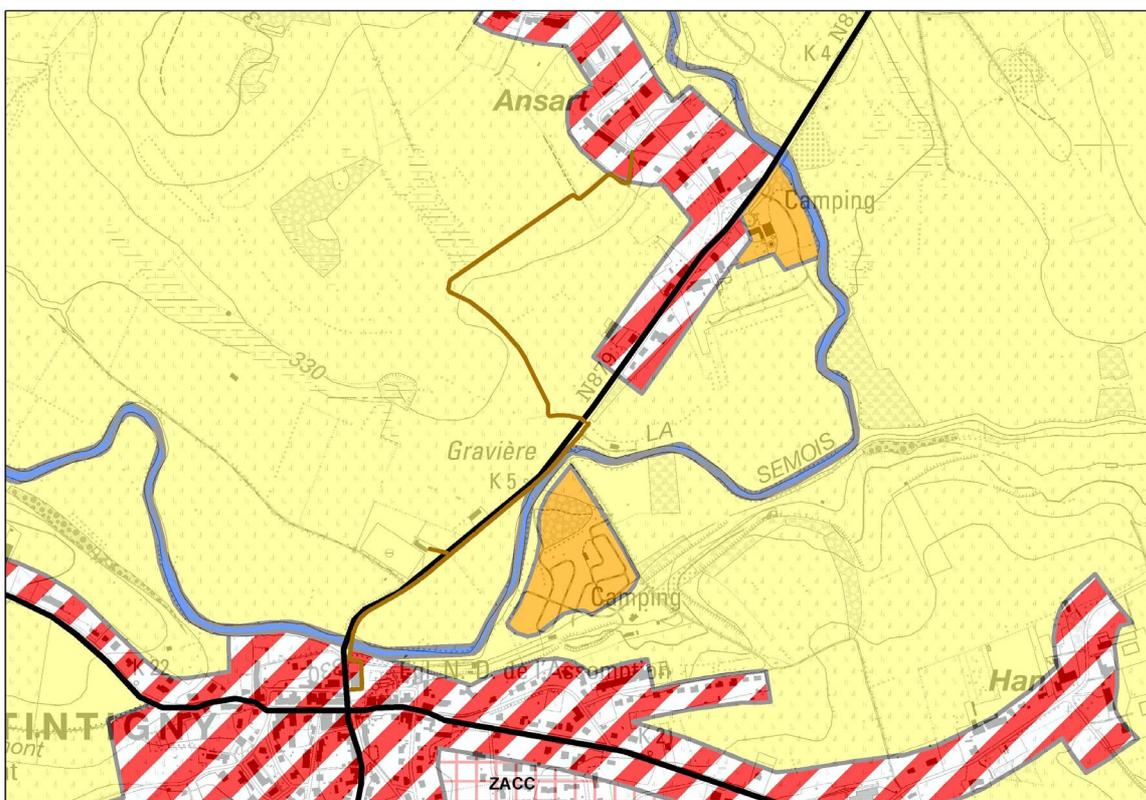
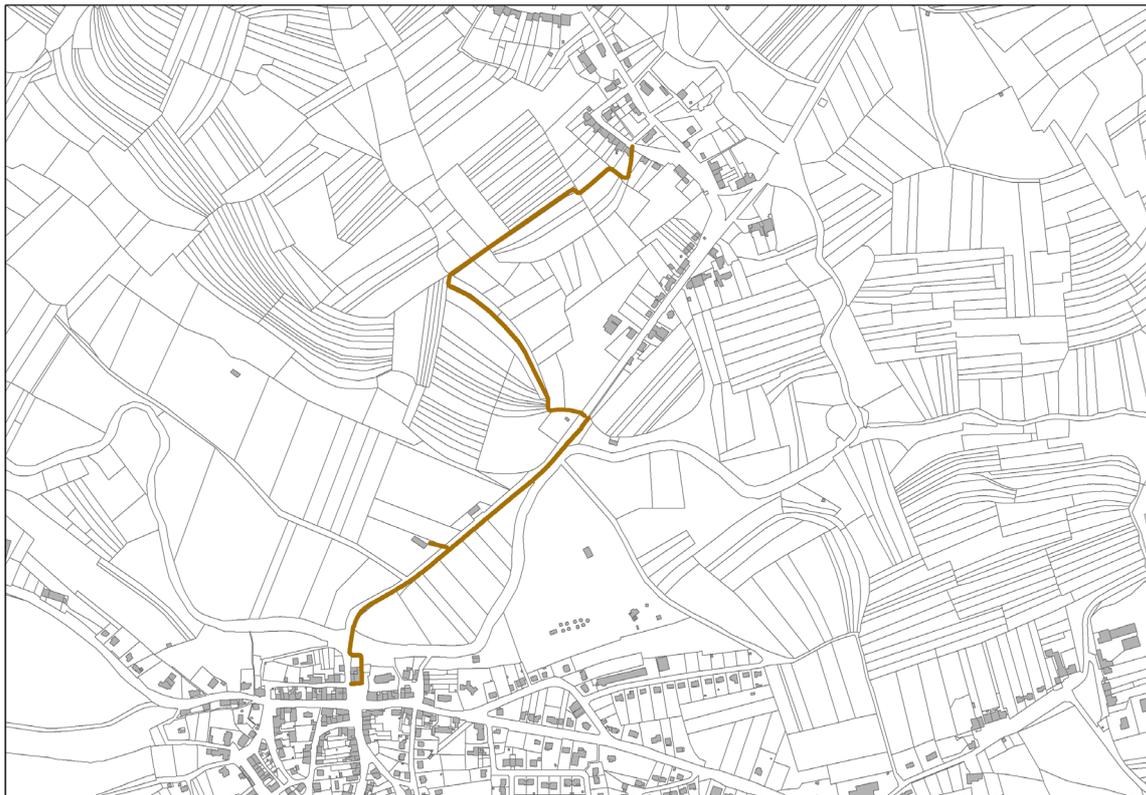
- Schéma global

Voir plan annexé.

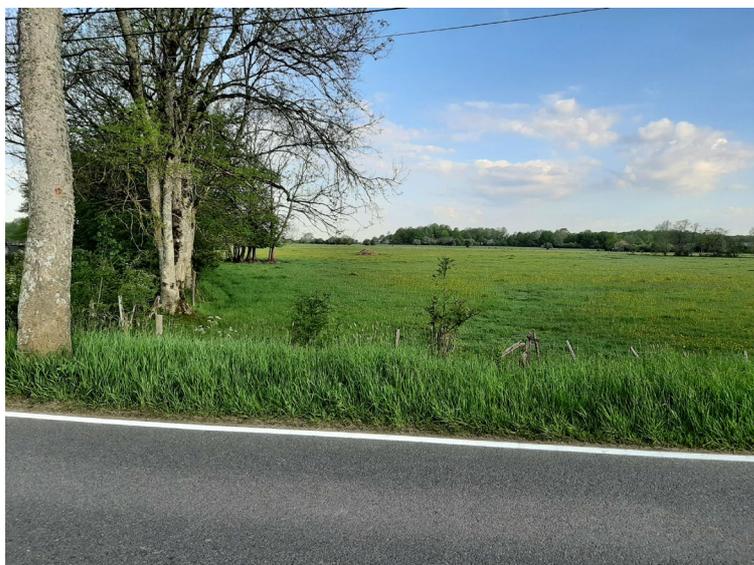
■ Plan de situation – Liaison « Ansart – Ansartoise »



- Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



- Dossier photographique et état des lieux



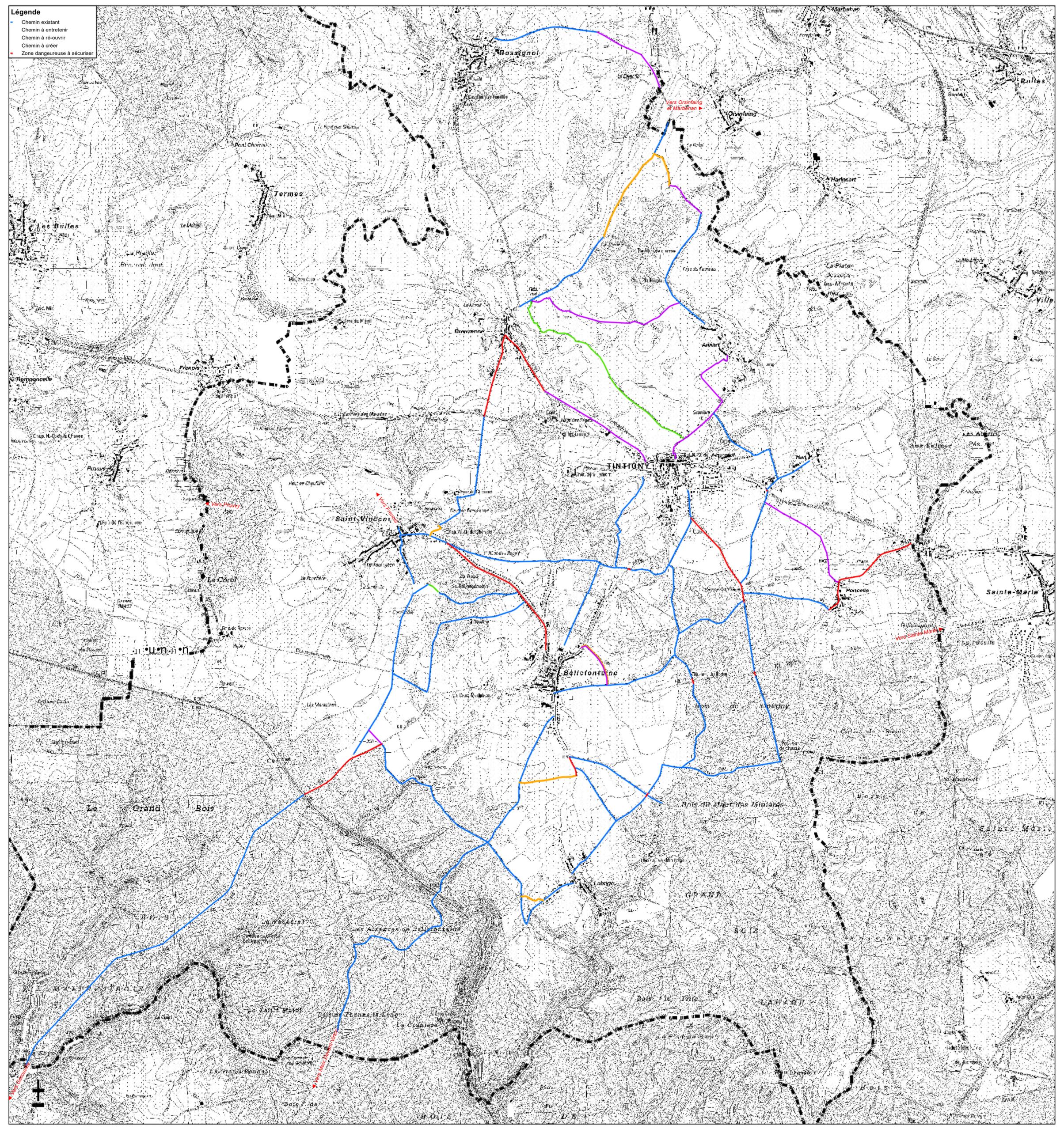


- Esquisse d'aménagement - - Liaison « Ansart - Ansartoise »

Voir plan annexé.

Légende

- Chemin existant
- Chemin à entretenir
- Chemin à ré-ouvrir
- Chemin à créer
- Zone dangereuse à sécuriser



PCDR de Tintigny
Projet voie lente Ansart
Le 8/01/2021



D
1:5000



Intitulé projet:**Construction d'une maison de village à Lahage**

Description succincte du projet

L'intention générale est de construire une maison de village, à la rue de Boviveau. Cette parcelle est située à moins de 500m de l'école du village qui est actuellement occupée pour les réunions d'associations.

Le terrain convoité est une propriété communale et a l'intérêt de plonger le projet dans un paysage naturel exceptionnel supprimant toute nuisance auditive pour le centre du village.

Le projet profite de la déclivité du terrain pour localiser une zone d'entrée en partie haute à proximité d'une nouvelle zone de stationnement. C'est sur ce niveau que sera située la grande salle polyvalente pouvant accueillir 100 personnes et bénéficier d'une terrasse avec une vue imprenable sur la vallée.

Au niveau des abords, 16 places de parking seront créées du côté droit du bâtiment et un espace extérieur (protégé de la rue par une haie) est prévu côté gauche de la maison de village (en contre-bas, le bâtiment recouvre une zone de convivialité minéralisée située à proximité d'une nouvelle zone de jeux).

Le sous-sol du bâtiment accueillera la chaufferie et un espace service traiteur avec monte-charge. Le rez-de-chaussée comprendra une partie sanitaires, une partie cuisine, un bar et une grande salle avec une terrasse extérieure.

Le projet a la volonté de s'intégrer totalement dans son contexte naturel via des matériaux tels que le bois et l'ardoise. De même, une attention particulière sera portée à la faible consommation énergétique du bâtiment.





Justification du projet

Selon le diagnostic partagé, la vie associative, plus particulièrement son dynamisme, est perçu comme une richesse du territoire. Toutefois, certains manques sont mis en évidence, notamment en matière d'infrastructures.

Ce constat est particulièrement criant sur le village de Lahage où le dynamisme associatif est très développé mais qui ne dispose d'aucune infrastructure adaptée. De multiples événements sont en effet organisés chaque année par le comité des fêtes et par l'association de parents. Or, le lieu de réunion actuel (préau + réfectoire de l'école) est trop petit, mal insonorisé, peu modulable et souffre de problème de chauffage.

Par ailleurs, la forte croissance démographique et l'arrivée de nouveaux habitants fait ressortir une certaine dualité au sein de la population, avec comme corollaire un risque de clivage au sein de la population. En effet, des nouvelles constructions sont en cours et le nombre d'habitants augmente. Un espace de ce type favoriserait donc l'intégration et la cohésion villageoise. Etant donné l'importance du besoin, la maison de village de Lahage est un projet fort plébiscité par la CLDR et par les habitants de ce petit village (330 habitants).

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village En répondant aux besoins de chaque association et en visant l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.
---	--

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En généralisant le recours aux déplacements lents. En développant les énergies renouvelables et en tendant vers l'autonomie énergétique. En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable.
✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Aménagement d'un lieu de convivialité et de rassemblement des habitants favorable à l'organisation d'activités et au développement des associations	★ La prise en compte des questions énergétiques et la localisation favorable aux déplacements lents concourent au pilier « environnement » du développement durable	

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Rue de Boviveau à Lahage
- Statut de propriété : Propriété communale
- Statut au plan de secteur : Zone agricole

A noter également que la parcelle est située en zone Natura 2000 - UG8 (voir prise en compte de ces contraintes au point « Etat du dossier »).

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : Associations villageoises
- Source(s) de financement : DGO3-DR. D'autres pistes de subventionnement complémentaires peuvent être envisagées comme la DGO3-Espaces verts pour l'aménagement des abords.

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire, vu l'absence d'infrastructures de rencontre adaptée dans le village alors que les associations et les activités y sont nombreuses.

- État du dossier

La Commune a entrepris au cours de l'année 2020 différentes démarches préalables pour s'assurer de la possibilité de construire un bâtiment à cet endroit : vérification auprès du fonctionnaire délégué et du DNF. Ces contacts informels ont débouché sur des positions positives de la part de ces deux administrations.

- Programme des travaux

Le projet profite de la pente naturelle du terrain pour déterminer deux niveaux accessibles aux personnes à mobilité réduite;

Le rez-de-chaussée accueille une salle polyvalente d'une capacité de 100 personnes ayant une connexion directe avec une terrasse sur pilotis. Un bar et sa réserve, une cuisine professionnelle avec chambre froide et des sanitaires y sont également localisés.

Le rez-de-jardin, en contrebas, permet aux convives de profiter d'une zone de convivialité minéralisée couverte de +/- 150 m² (sous le bâtiment) située en relation directe avec une aire de jeux aménagée.

Ce niveau est équipé d'un local traiteur (monte-charge) et d'un local technique.

Une aire de stationnement végétalisée est mise en œuvre pour 16 places dont 1 PMR.

- Planification

Réalisation des travaux en une seule phase

- Démarches administratives à réaliser

Désignation d'un auteur de projet.

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Concertation continue des différents utilisateurs afin de répondre pleinement à leurs besoins

Coordination et gestion par comité de gestion

Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Entreprise / Chantier	6.000 €	DGO3-DR
- Terrassements / Fondations	49.500 €	Taux de 80% avec un max de 680.000 €.
- Eléments de structure	350.000 €	
- Travaux de toiture	64.500 €	
- Fermetures / Finitions extérieures	95.500 €	
- Fermetures / Finitions intérieures	118.000 €	
- HVAC - Sanitaire	91.500 €	
- Electricité	32.000 €	
- Travaux de peinture / Traitements de surface	56.500 €	
- Abords	135.500 €	
- Frais accessoires (honoraires divers)	78.000 €	
- TVA		
Total (TFC)	226.170 €	
	1.303.170 €	

Projet rémunérateur : Non (la gestion sera confiée à un comité de gestion villageois)

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

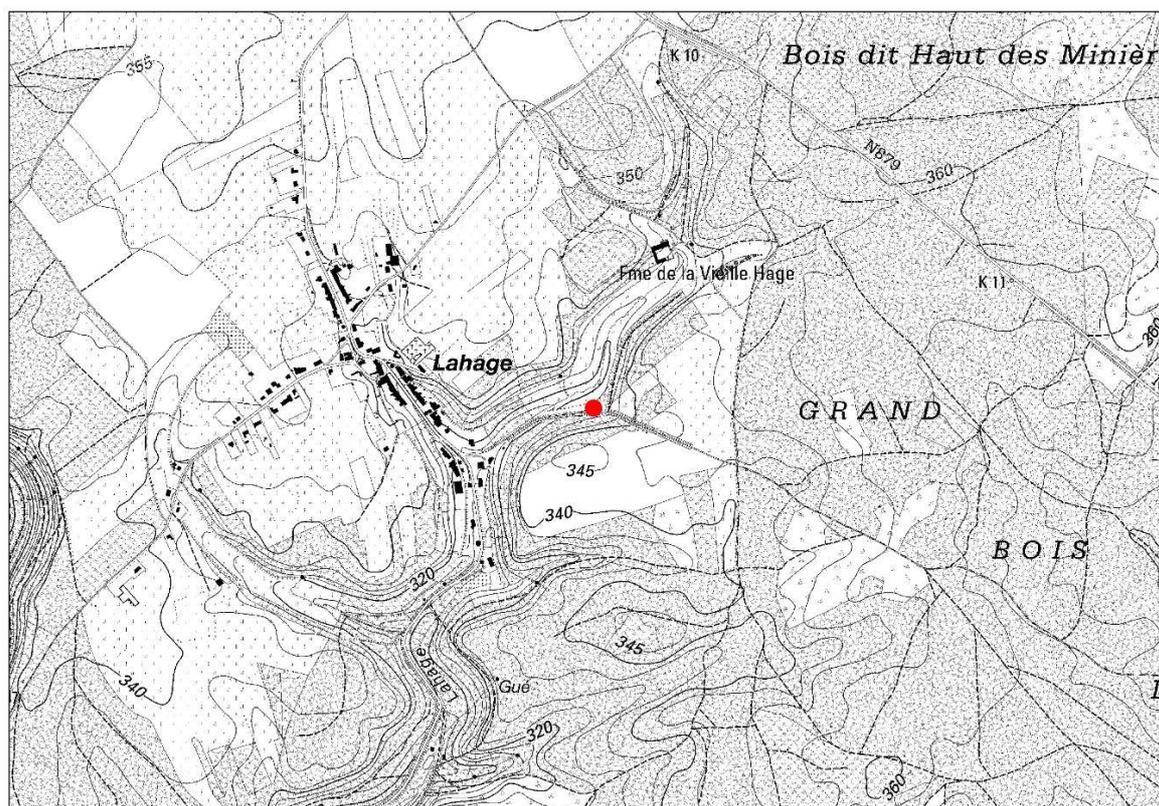
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Construction de la maison de village	1	Commune de Tintigny

- Indicateurs de résultat

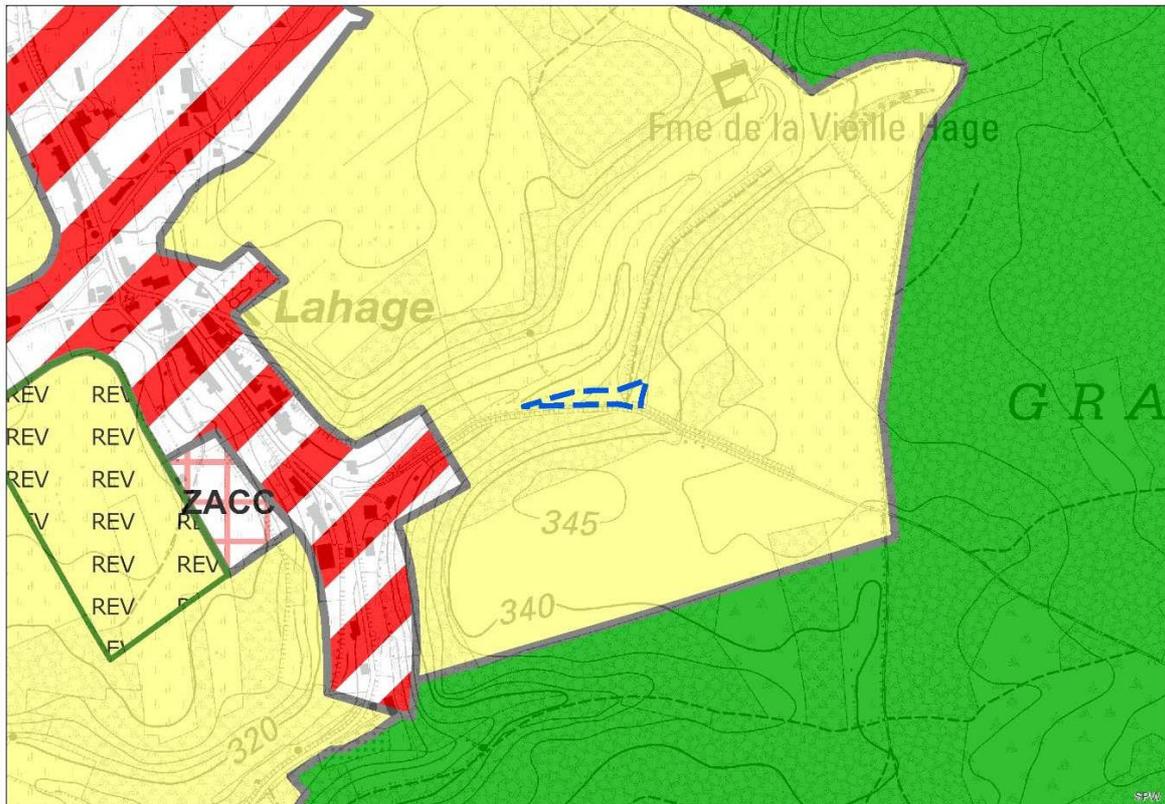
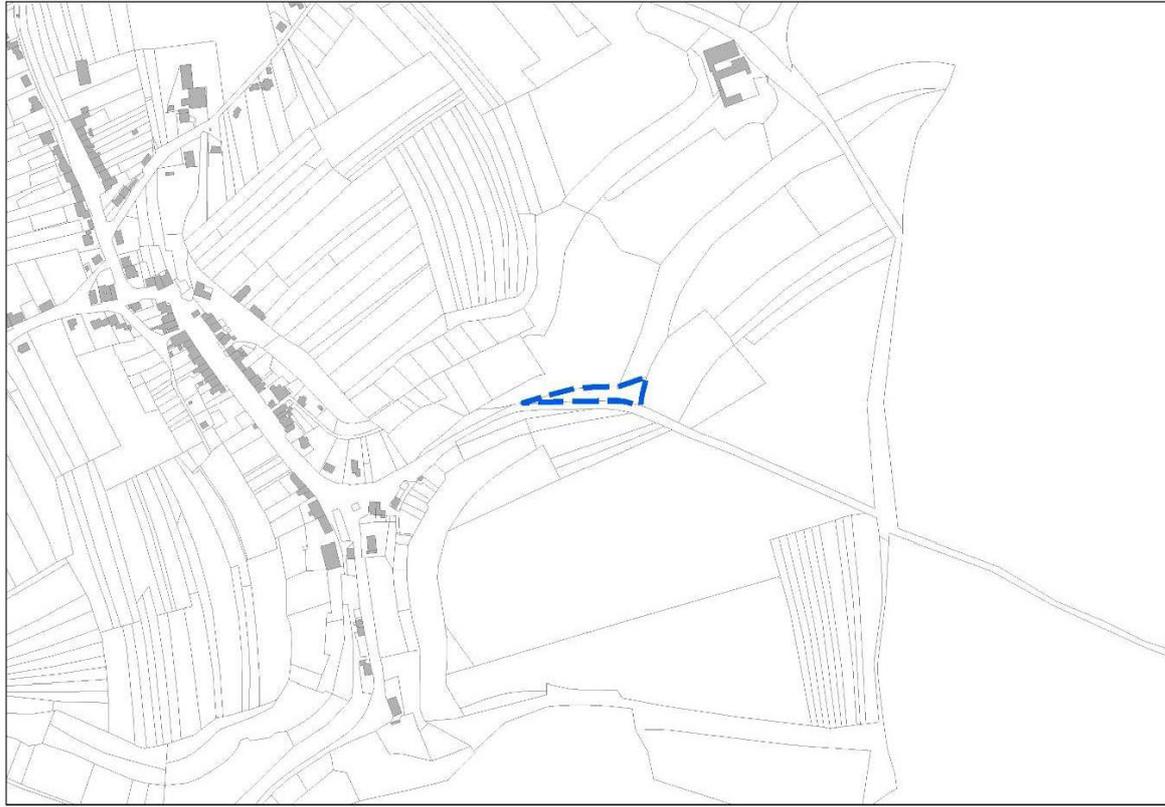
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Utilisation de la maison de village par les associations	2 fois par semaine	Comité de gestion
Nombre d'associations utilisant la maison de village	3	Comité de gestion
Nombre d'évènements fédérateurs organisés chaque année	5	Commune de Tintigny

Annexes

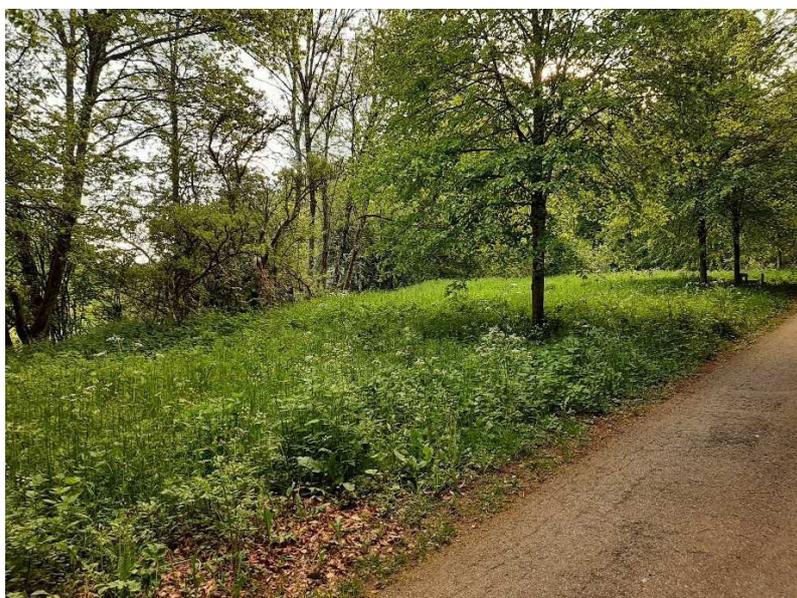
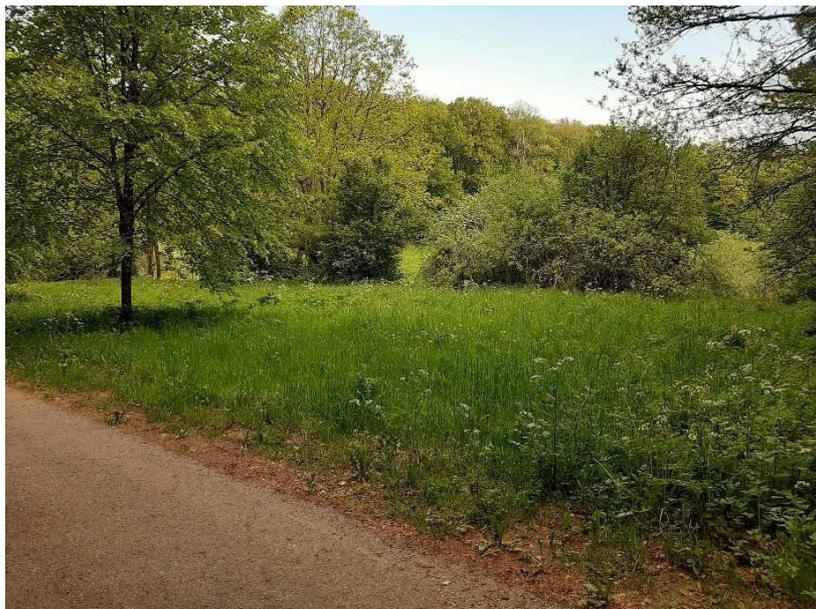
- Plan de situation



- Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



- Dossier photographique



- Etat des lieux

La parcelle est actuellement constituée d'un terrain enherbé, en forme de triangle et situé à +/- 500 mètres du centre du village. Aucune construction ou aménagement spécifique n'y est actuellement présent. Il présente une certaine déclivité qui devra être mise à profit lors de la conception du bâtiment. Il offre également des vues paysagères qu'il conviendra de valoriser.

- Liste des activités actuelles concernées par le projet et leur fréquentation ainsi que leurs perspectives d'évolution afin de justifier de l'ampleur du projet et de sa nature par rapport aux besoins concrets

Un comité des fêtes existe de longue date à Lahage. Il développe de multiples activités en utilisant le réfectoire de l'école, loin d'être une vraie salle de village. La salle s'avère peu adaptée (Localisation, configuration, taille et insonorisation de la salle)

Activités Annuelles :

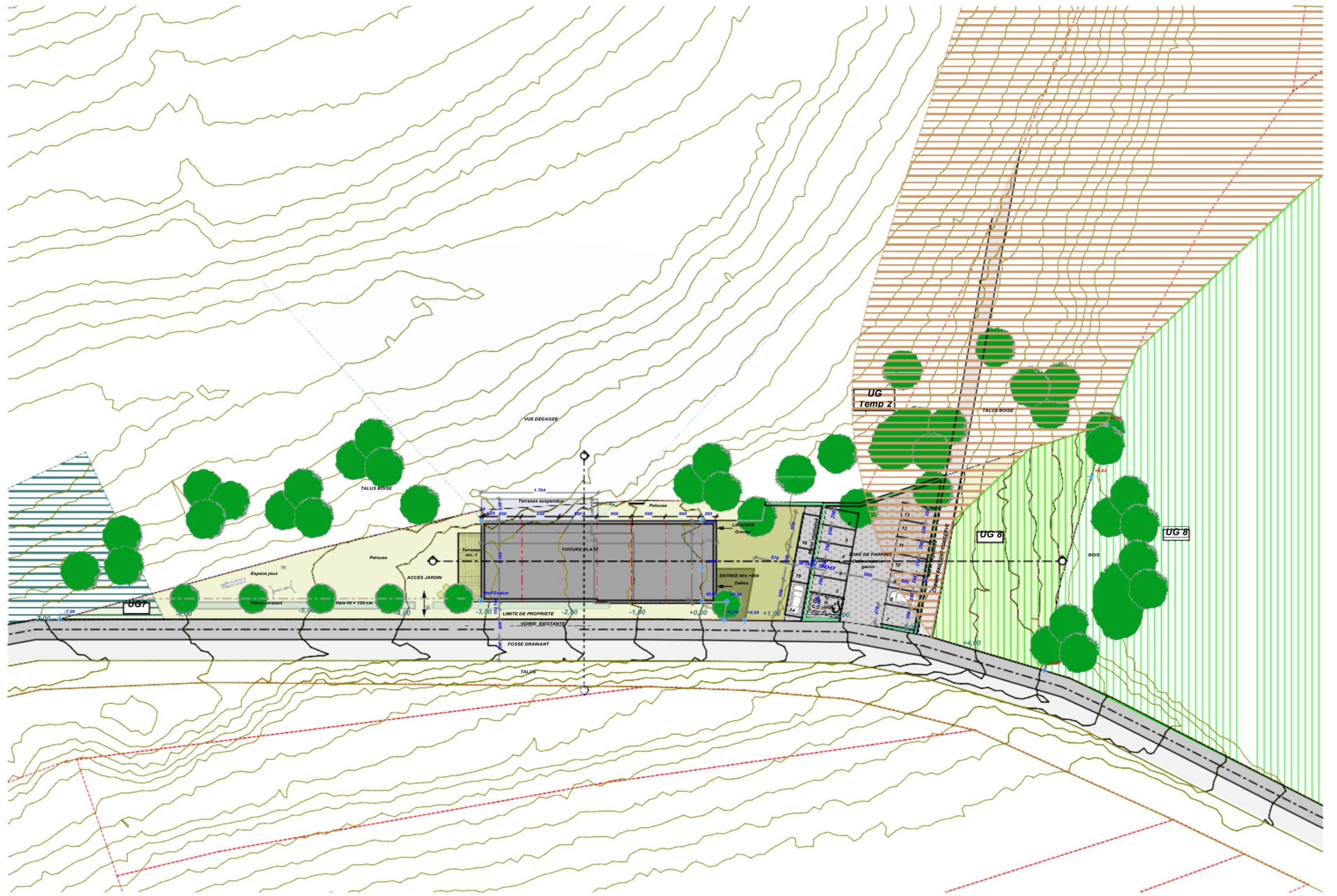
- Vœux du Village : Janvier
- Grand feu : Mars
- Run and Bike : Avril (Infos Raphaël Motch)
- Brocante et Marché : Tous les 4èmes dimanche de Juin
- Balade Gourmande : Septembre
- Fêtes au village : Le week-end suivant le 3 Novembre (Saint-Hubert)
- Animations foraines durant le week-end.
- Samedi : Souper à prix très démocratique pour les habitants du village avec soirée musicale.
- Dimanche : 10h00 Messe en plein air (Suivant les conditions météorologique) - 10h30 Bénédiction des Animaux - 11h00 à 12h30 Apéritif de la fête.
- Bar de la fête ouvert de 16h à 20 h 30
- Bénédiction de la Saint-Hubert qui a lieu chaque année le premier dimanche qui suit le 3 Novembre
- Visite de Saint-Nicolas : le dernier dimanche de novembre avec distribution de surprise et friandises aux enfants du village.
- Soirées contées et autres événements occasionnels

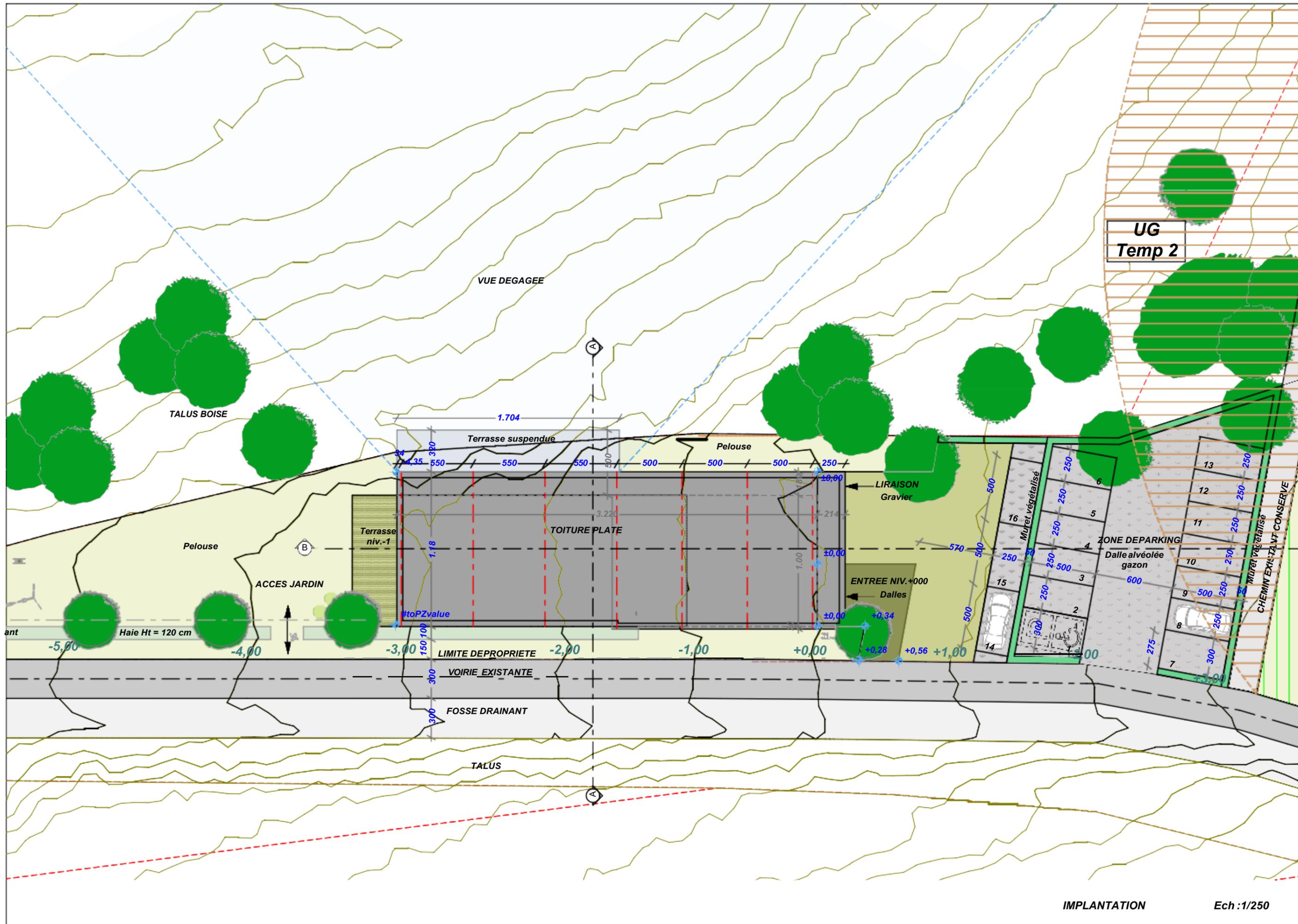
Le rôle du comité des fêtes de Lahage est de perpétuer les traditions mais aussi d'innover dans les nombreuses activités du village tous au long de l'année. Par là-même, le Comité souhaite exprimer une volonté de maintenir une convivialité, une cohésion et une entraide au sein du village. Les activités développées sont autant de moments de partage entre les villageois. Pour un petit village comme Lahage, le comité des fêtes est très actif, ses membres ne comptent pas leurs heures de travail. Le comité des fêtes veille, à prendre en compte tant l'intérêt festif que sécuritaire autour des événements et mène des activités au profit de toutes les tranches d'âges de la population.

Par ailleurs, le comité des parents, récemment reconstitué, pourra également profiter le nouvelle infrastructure pour développer de nouvelles activités.

- Esquisse d'aménagement

Voir plan annexé.





UG
Temp 2

VUE DEGAGEE

TALUS BOISE

1.704

Terrasse suspendue

Pelouse

LIRAISON
Gravier

TOITURE PLATE

Terrasse
niv.-1

Pelouse

ACCES JARDIN

Haie Ht = 120 cm

ENTREE NIV. +000

Dalles

ZONE DE PARKING

Dalle alvéolée
gazon

LIMITE DE PROPRIETE

VOIRIE EXISTANTE

FOSSE DRAINANT

TALUS

CHEMIN EXISTANT CONSERVE

IMPLANTATION

Ech : 1/250



550 550 550 500 500 501

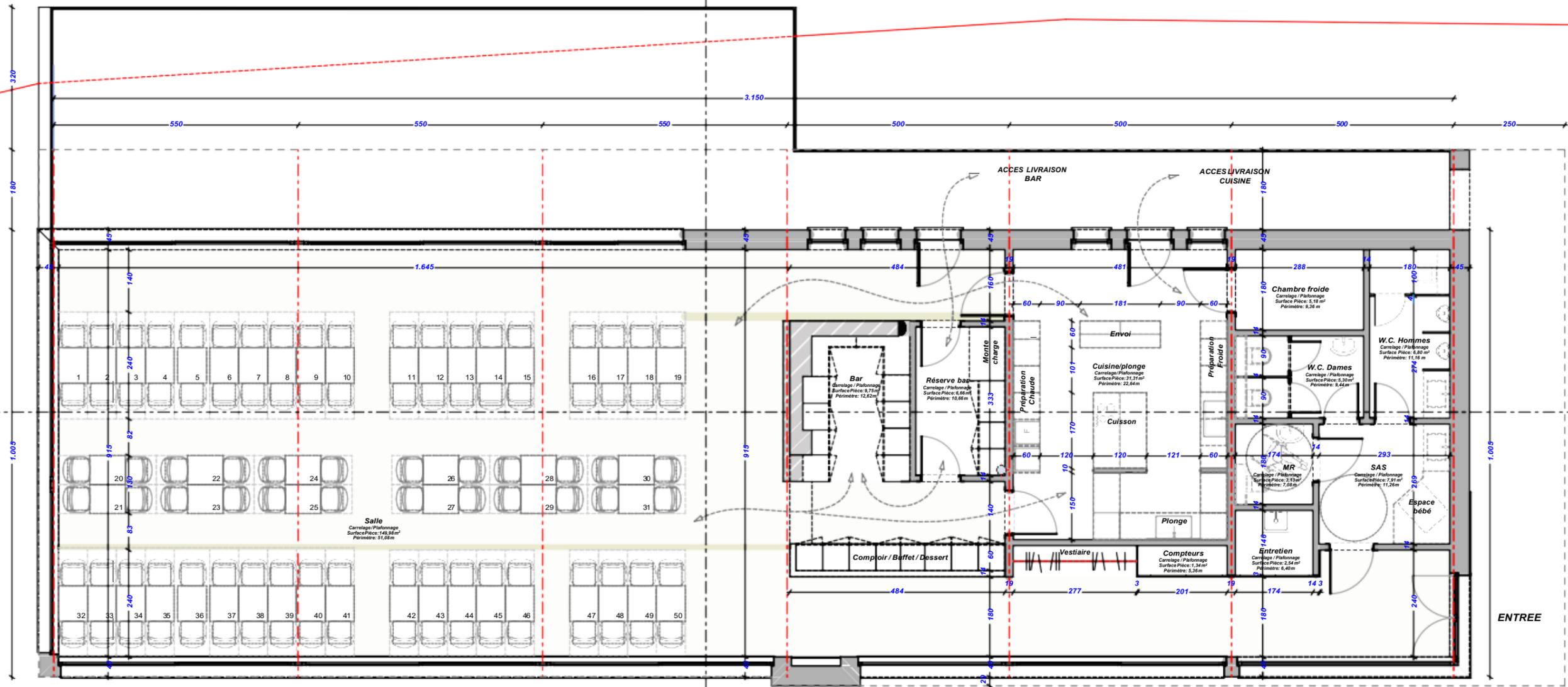


VIDE VENTILE

t-

VIDE VENTILE

-t











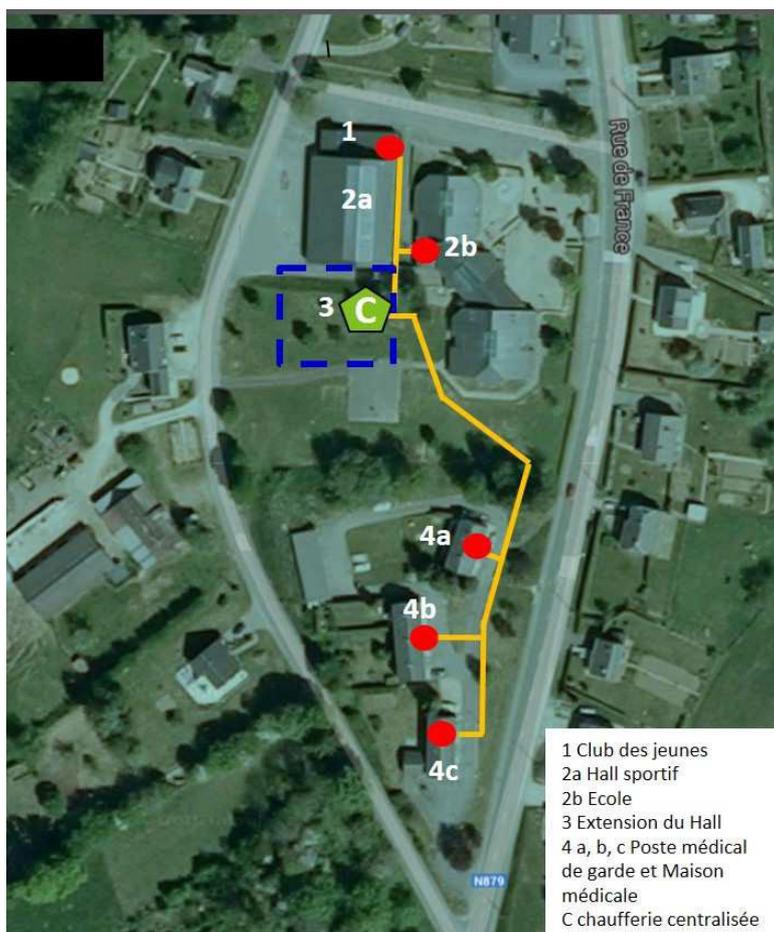


Intitulé projet:**Création d'un réseau de chaleur à Tintigny****Description succincte du projet**

Le projet consiste à créer un réseau de chaleur avec chaufferie centralisée biomasse pour alimenter en chaleur différents bâtiments du centre de Tintigny.

Un ensemble de bâtiments publics sont concentrés dans un périmètre restreint dans le village de Tintigny. La Commune a la volonté d'installer un réseau de chaleur raccordant ces différents bâtiments. Les bâtiments publics concernés sont : (cf. plan de situation projetée) :

- 1. Club des jeunes ;
- 2a. Hall sportif ;
- 2b. Ecole ;
- 3. Extension du Hall ;
- 4 a, b, c. Poste médical de garde et Maison médicale.



- **Le combustible :**

Le choix du combustible a été discuté en comparant les différents avantages et inconvénients tant financiers qu'environnementaux ou techniques.

Un petit réseau de chaleur avec chaufferie centralisée aux pellets est déjà opérationnel sur le territoire de la commune. Il alimente la Maison communale, le CPAS, la Maison Claisse et le Presbytère de Tintigny. Un autre est également présent à Rossignol et alimente la nouvelle école et la maison de village.

Néanmoins la Commune de Tintigny a la volonté de valoriser sa propre ressource bois, et de produire elle-même, en association avec d'autres partenaires du territoire, son propre combustible.

Dans le cadre d'un partenariat entre communes du Parc Naturel de Gaume et les communes de Habay et Chiny, la Commune de Tintigny a introduit en mars 2021, une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet POLLEC, pour la réalisation d'une plate-forme transcommunale d'approvisionnement en plaquettes.

Le réseau de chaleur envisagé ici, eu égard aux consommations, permet d'envisager une chaufferie centralisée aux plaquettes qui serait implantée dans l'extension du Hall sportif de Tintigny.

- **Le réseau :**

Un réseau de chaleur est un circuit en aller-retour permettant de distribuer l'énergie sous forme de chaleur (eau chaude ou vapeur selon les besoins) entre plusieurs bâtiments. Il se compose de tuyaux en acier ou en polyéthylène isolés, enterrés dans le sol. Ces tuyaux occasionnent peu de déperditions (environ 1°C par kilomètre). Une seule chaufferie alimente alors le réseau en le maintenant à la température définie.

Des sous-stations sont placées à chaque entrée de bâtiment. Elles se composent d'un échangeur de chaleur, de pompes, de vannes et d'une régulation.

Considérant le réseau envisagé, un total de 200 m de canalisations devra être réalisé.

Les bâtiments envisagés sont :

Bâtiment	Fonctions
CDJ Tintigny	Salle de fêtes
Ecole Tintigny	Ecole utilisée uniquement le jour
Complexe sportif Tintigny (actuel)	Salle omnisport
Complexe sportif Tintigny (future extension QZEN)	Salle omnisport
Pôle médical Tintigny (PMG Administratif, Maison des médecins et PMG)	Bureaux et Centre de santé

La consommation de l'ensemble de ces bâtiments est de l'ordre de 600.000 kWh soit l'équivalent de 60.000 litres de mazout.

Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence que la commune de Tintigny s'est inscrite dans une dynamique énergétique et va concrétiser une série de projets. Evoquons tout d'abord l'adhésion de la Commune à la convention des maires et sa concrétisation via un Plan d'Action pour l'Energie Durable (PAED). A signaler également l'engagement d'un écopasseur en collaboration avec la commune de Florenville dans le cadre de l'appel à projet Pollec. En termes de projets, rappelons que deux petits réseaux de chaleur (Tintigny et Rossignol) sont déjà opérationnels et signalons que différents bâtiments communaux sont équipés de panneaux photovoltaïques. A cet effet, la commune affecte désormais un budget annuel de 25.000 € pour le placement de panneaux photovoltaïques

Les habitants ont un intérêt marqué pour la dimension énergétique et souhaitent que la Commune aille plus loin dans cette voie pour tendre vers une certaine forme d'autonomie.

Par ailleurs, la commune est gestionnaire d'un important ensemble de bâtiments et se doit de montrer l'exemple en économisant l'énergie et en recourant aux énergies renouvelables.

De plus, la forêt est une ressource importante du territoire communal. Or, la valorisation de la filière bois est actuellement peu développée. Par ailleurs, ce secteur est fragilisé par des événements extérieurs tels que la peste porcine africaine ou les scolytes. La valorisation de sous-produits forestiers constitue donc une opportunité pour la commune.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En développant les énergies renouvelables et en tendant vers l'autonomie énergétique.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable. En promouvant les circuits courts et la consommation locale
---	---

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★ Rôle exemplatif du projet (éducation en matière de développement durable)	★★★★ Le projet cherche à une meilleure gestion de l'énergie en valorisant les matières renouvelables et plus locales	★★★ Soutien à une activité locale avec création possible d'emplois. Réduction du coût de chauffage des bâtiments collectifs

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Rue de France - Rue du Tilleul
- Statut de propriété : Propriété communale (pour la majorité du périmètre), CPAS (logements et poste médical de garde).
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : DNF, Parc Naturel de Gaume, FRW Facilitateur Bois Energie Secteur public, Club des jeunes Tintigny, Ecole de Tintigny, Riverains privés.
- Source(s) de financement : DGO3-DR. D'autres pistes de subventionnement complémentaires pourront être envisagées au moment de la mise en place de la convention-exécution (UREBA).

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire, vu notamment la réflexion communale en cours en liaison avec l'état des chaudières de l'école.

- État du dossier
 - Premières réflexions en 2013 lors de la réalisation de l'étude de préféabilité du réseau de chaleur de la Maison communale – Rencontre avec la FRW Facilitateur Bois Energie
 - Réunion de présentation des deux réseaux envisageables à Tintigny en avril 2015, suite à cette réunion la Commune décide de mener à bien un premier projet de réseau
 - Rencontre entre la Commune et la FRW Facilitateur Bois Energie en janvier 2021
 - Introduction d'une demande de subvention POLLEC pour la création d'une plateforme transcommunale d'approvisionnement en combustible plaquettes en partenariat avec les communes du PN de Gaume et Habay et Chiny en mars 2021

- Programme des travaux

A déterminer suite à l'étude de préfaisabilité

- Planification

Réalisation des travaux en une seule phase

- Démarches administratives à réaliser

Décision d'introduire une demande en convention

Réalisation d'une étude de préfaisabilité

Introduction de la demande en Convention

Réalisation du dossier de base pour établir le cahier des charges Ensemblier Intégrateur

Publication de l'avis de marché pour une mission d'Ensemblier Intégrateur, analyse des offres et proposition d'attribution du marché suivant la loi sur les marchés publics

Obtention d'une convention DR sur base de l'offre retenue

Réalisation du marché en trois tranches, une tranche fixe (Conception) et deux tranches conditionnelles (Réalisation et Entretien maintenance).

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Contrat d'entretien maintenance longue durée (10 ans) entre la Commune de Tintigny et un opérateur spécialisé

Suivi monitoring de l'installation dans le contexte d'un cahier des charges performantiel

Concertation continue des différents utilisateurs et gestionnaires des bâtiments concernés.

Estimation globale du coût

A déterminer sur base de l'étude de préféabilité qui sera réalisée par le Facilitateur Bois Energie. Une indication est toutefois fournie à ce stade. Elle sera donc à confirmer dans les phases ultérieures de mise en œuvre.

A confirmer sur base des offres retenues et de l'attribution du marché d'Ensemble Intégrateur

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Chaufferie bois plaquettes <i>Chaudières bois et système de désilage</i> <i>Hydraulique chaufferie</i> <i>Ballons hydro accumulateurs</i> <i>Electricité et régulation centralisée</i> <i>Génie civil chaufferie et silo</i>	230.000 €	DGO3-DR Taux de 60% avec un max de 510.000 €.
- Réseau de chaleur <i>Coût des conduites réseau et frais de génie civil</i> <i>Sous-stations (kit complet)</i>	150.000 €	Possibilité de financement complémentaire par UREBA Taux de 30% sur les postes éligibles (étude et réalisation hors génie civil)
- Divers <i>Frais d'étude</i>	20.000 €	
- TVA	84.000 €	
Total (TFC)	484.000 €	

Projet rémunérateur : Non

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réalisation et mise en fonctionnement du réseau de chaleur	1	Commune de Tintigny

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réduction de la facture énergétique des bâtiments communaux	- 30 %	Commune de Tintigny
Réduction des émissions de CO2	- 30 %	Commune de Tintigny

Annexes

/

Intitulé projet:***Développement des nouvelles technologies et création d'un fablab***

Description succincte du projet

Le citoyen baigne dans un environnement hautement technologique où l'Internet et les outils numériques ont pris une place très importante dans la vie quotidienne.

La Commune de Tintigny s'intéresse à cette question et y travaille, notamment via la mise en place du groupe Tintigny 4.0 : résolution des problèmes de zones blanches, mise en place d'outils interactifs sur le site internet communal (better street), etc.

Le projet consiste à poursuivre ce travail sur la transition numérique par divers moyens :

- Accessibilité au réseau : poursuivre le développement d'un équipement moderne de la commune pour que tous les citoyens et les entreprises aient accès à un réseau de qualité.
- Formation des personnes : lutte contre la fracture numérique en encourageant les formations en informatique (via EPN, écoles, Centre de développement rural), sensibilisation à l'utilisation des logiciels libres.
- Modernisation numérique de l'administration pour faciliter l'accès des citoyens aux ressources communales et offrir des possibilités nouvelles, conséquentes au développement numérique
- Mise en place d'un fablab (prototype, essai, création...). Le FabLab vise à mettre à disposition des gens des outils de nouvelles technologies numériques que ceux-ci ne peuvent avoir chez eux. C'est également un lieu de création, un laboratoire de fabrication ouvert au grand public. Un FabLab permet d'aider à matérialiser les idées des gens et de les aider à les construire.

La volonté est de tendre vers le développement d'un territoire rural intelligent, prenant en main son avenir et lançant des innovations sociales avec l'aide d'outils de la technologie numérique. Cette démarche s'établira en collaboration avec les acteurs locaux, tels que le Parc Naturel de Gaume qui développe très fortement ces aspects via son projet de Tiers lieux (Hackaton...).

Justification du projet

Le travail en groupes de travail (économie, social) puis en CLDR a mis en évidence la nécessité de travailler sur le numérique qui représente un enjeu d'avenir pour les territoires ruraux. Ces préoccupations se sont particulièrement vues confirmées dans le cadre des mesures de confinement mises en œuvre pour lutter contre la pandémie Covid-19.

L'angle d'attaque par rapport à la connectivité du territoire est avant tout économique. Tintigny présente une structure économique diversifiée avec plusieurs spécificités dont notamment la forte représentation de l'économie sociale. De nombreuses initiatives sont également en cours pour renforcer l'économie locale et alternative. Toutefois, il apparaît clairement qu'une meilleure connectivité est nécessaire pour s'inscrire dans une dynamique encore plus forte.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique. En devenant une commune numérique.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité. En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
---	---

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★ Il est important de disposer de moyens de télécommunication performants pour éviter la fracture numérique + formation	★ L'amélioration des ressources numériques permettra de réduire l'empreinte écologique	★★★ La mise en œuvre du projet permettra aux indépendants et entreprises de développer leurs activités mais également d'aider les demandeurs d'emploi dans leurs recherches

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Tintigny 4.0
- Partenaire(s) : Opérateurs techniques de télécommunication, ADL, Parc Naturel de Gaume
- Source(s) de financement : A déterminer

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire car il s'agit clairement d'un sujet d'avenir

- État du dossier

La commune de Tintigny a mis sur pied une initiative baptisée « Tintigny 4.0 », projet visant la mutation en territoire rural intelligent. Pour ce faire un groupe de réflexion, notamment citoyen, a vu le jour et s'est réuni à plusieurs reprises pour échanger et partager à ce sujet. Idelux accompagne la commune en tant que commune pilote « rurale ».

Depuis la mise en place de ce groupe, des avancées ont été enregistrées :

- Connectivité renforcée sur les villages de Lahage, Saint-Vincent et de Breuvanne (de 3 Mbit à près de 100 Mbit pour certains habitants).
- Planification de travaux de renforcement de la connectivité pour Ansart (travaux prévus).
- Mise en place de Betterstreet au sein du personnel communal en vue de digitaliser l'approche des travaux à réaliser et le suivi des chantiers en cours.
- Mise en ligne d'une page Facebook communale.
- Réalisation d'un nouveau site web et l'intégration d'un guichet citoyen.

- Programme des travaux

A déterminer en fonction des priorités définies.

- Planification

A déterminer.

- Démarches administratives à réaliser

Impliquer les acteurs concernés : Tintigny 4.0 et Parc Naturel de Gaume

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Clarification par rapport à la problématique des « zones blanches ».

Estimation globale du coût

Sans objet

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Création du fablab	1	Commune de Tintigny
Actions initiées par le groupe Tintigny 4.0	2 par an	Tintigny 4.0

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Amélioration de la couverture Internet du territoire	80 % de la population bénéficiant d'une vitesse de 50 Mbit/s	Commune de Tintigny

Annexes

Sans objet

Intitulé projet:***Création de balades thématiques dans et autour des villages***

Description du projet

Le projet consiste à créer, en partenariat avec le Syndicat d'Initiative et la Maison du tourisme, de nouveaux parcours de promenade dans et autour des villages dans l'objectif de :

- Favoriser les rencontres.
- Encourager l'exploration des richesses naturelles, paysagères et culturelles de la commune.
- Développer le bien-être et la santé.

Différentes idées concrètes ont émergé lors des séances de réflexion citoyennes :

- Ansart : parcours pattes d'oies.
- Rossignol : sentier sonore en liaison avec le Gaume Jazz Festival.
- Saint-Vincent : parcours nature-artistes.
- Création de parcours « chasse aux trésors » (géocaching).
- Balades nocturnes.
- Parcours sensoriels.
- ...

Si certaines de ces promenades pourront se faire de manière autonome (avec utilisation de QR code à des endroits-clés), d'autres nécessitent une guidance. Il sera dès lors nécessaire de travailler avec les personnes compétentes intéressées, qui développeront alors leur propre thématique.

Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence la qualité patrimoniale du territoire, au sens large du terme. Toutefois, les habitants regrettent le faible niveau de mise en valeur de ce patrimoine, de sa connaissance et finalement de son appropriation.

Ce projet permettra de (re)découvrir toutes les richesses locales pour les habitants mais également pour les visiteurs.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique. En généralisant le recours aux déplacements lents. En créant son identité touristique propre.
✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★ Renforcement du sentiment d'identité à un territoire de qualité	★★★★ Préservation et mise en valeur des éléments patrimoniaux	★★ Renforcement de l'attractivité du territoire, notamment touristique

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Territoire communal

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : Syndicat d'Initiatives
- Source(s) de financement : CGT, Commune

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets, mais possibilité d'activation plus rapide via la commission tourisme

- État du dossier

- Sentier Plume réalisé dans les deux ans à venir (château de Rossignol).
- 2 projets de parcours Vita en cours : Rossignol et Bellefontaine.
- Parcours de mise en valeur du patrimoine dans le cadre de l'appel à projet petit patrimoine.

- Programme des travaux

A déterminer

- Planification

A déterminer

- Démarches administratives à réaliser

/

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Mise en place d'outils de communication vers les habitants et les visiteurs (en misant également sur les nouvelles technologies)

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Création de ballades thématiques	5	Commune de Tintigny

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Éléments patrimoniaux mis en valeur et intégrés dans une ballade thématique	2 par ballade	Commune de Tintigny

Intitulé projet:***Mise en place d'actions pour une forêt durable*****Description du projet**

Afin de participer à une gestion durable de la forêt, différents aspects sont envisagés :

- Connection entre les différents usagers de la forêt. Il est souhaité de promouvoir le développement d'un système d'interface entre les usagers (professionnels et récréatifs). Cela pour gérer au mieux la cohabitation entre chacun.
 - Le cas de la chasse interpelle particulièrement. Il semble important de communiquer envers le grand public quant à l'utilité de celle-ci et sa place parmi les usagers forestiers, mais aussi que le contrôle des chasseurs soit renforcé (location de chasses sur base d'un cahier des charges avec restrictions et sanctions).
 - L'état des chemins préoccupe particulièrement les usagers, d'où la volonté de mettre en place d'un système de communication spécifique vers la commune pour signaler les éventuels problèmes (par exemple mauvais état des chemins suite au passage d'engins).
- Information et sensibilisation quant à la forêt et sa gestion. L'idée est ici d'organiser des conférences et visites sur le thème de l'écologie forestière, la gestion et l'exploitation.
- Soutenir et conseiller les gestionnaires privés (près de 50% de la surface forestière communale est privée et très morcelée) : mettre en place une opération d'appui avec la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (Office Economique Wallon du Bois). La Cellule anime et coordonne des actions collectives en partenariat avec les communes concernées. Les propriétaires sont libres d'y participer. La première étape du projet consiste en une visite de la parcelle avec le propriétaire qui en fait la demande. La Cellule d'Appui aide à localiser la parcelle et pose un diagnostic sylvicole sur les opérations à effectuer. Le propriétaire tient compte de ses propres objectifs et décide de participer ou non aux opérations groupées. La Cellule d'Appui rassemble ensuite toutes les demandes de propriétaires en matière de coupes et de travaux.

Justification du projet

Les réflexions des citoyens et de la CLDR ont eu lieu dans le contexte problématique de la peste porcine africaine (PPA) qui a affecté la forêt gaumaise de septembre 2018 jusqu'au début de l'année 2021. Cette pandémie a entraîné la fermeture de nos forêts tant au public qu'aux professionnels. Les conséquences sur différents secteurs économiques (tourisme, agriculture, sylviculture) ont été importantes. Par contre, cette situation s'est logiquement accompagnée d'une prise de conscience de l'importance tant du lien entre les habitants et leur forêt que du rôle de celle-ci dans l'économie locale (notamment quant aux revenus qu'elle procure à la collectivité). Différentes discussions ont eu lieu à partir de ce sujet et en ont résulté diverses pistes d'actions pour une forêt locale durable.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En créant son identité touristique propre.
---	--

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★ Vu son importance, la forêt est un élément fédérateur au niveau de la population. Par ailleurs, le projet permet de maintenir la fonction sociale de la forêt	★★ Le projet vise une gestion responsable et durable d'une ressource naturelle. Il permet également d'exploiter la forêt d'une manière respectueuse de la nature et de la biodiversité	★★★ Le maintien d'une forêt de qualité permet d'assurer des revenus directs et indirects à la commune et aux habitants et une meilleure valorisation économique et touristique

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

Territoire communal

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : DNF et Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, SI, CLDR, CCATM, PCDN.
- Source(s) de financement : Commune

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets. Les répercussions de la PPA vont également influencer les possibilités de mise en œuvre du projet.

- État du dossier

/

- Programme des travaux

A déterminer

- Planification

A déterminer

- Démarches administratives à réaliser

Contact Cellule d'appui à la petite forêt privée afin de figurer dans leur liste d'opérations pilotes

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Mise en place d'une convention avec la Cellule d'appui à la petite forêt privée

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Mise en place d'une opération avec les petits propriétaires forestiers privés	1	Cellule d'appui à la petite forêt privée
Actions de communication et de sensibilisation	Au moins 1 par an	Commune de Tintigny

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Diminution du nombre de plaintes enregistrées par le DNF et/ou la commune	Diminution de 25 % en dix ans	Commune de Tintigny et DNF

Intitulé projet:***Révision de l'atlas des chemins sur l'ensemble du territoire communal***

Description succincte du projet

L'actualisation de l'atlas des voiries communales et la mise en place d'un nouvel atlas numérique sont prévues par le décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014,. Le nouveau décret prévoit une actualisation avec *la confirmation, la suppression, le déplacement ou la création de voiries communales en fonction des situations de fait et de la nécessité de renforcer le maillage des voiries communales pour rencontrer les besoins de mobilité douce actuels et futurs.*

La Commune de Tintigny n'a pas attendu pour agir et fait partie d'une initiative pilote en compagnie des communes de Meix-devant-Virton et de Rouvroy. Une partie de son territoire est ainsi dans un domaine d'investigation pris en main par l'ASBL Tousàpied.be (anciennement sentiers.be). L'inventaire des chemins utilisés a été réalisé en impliquant la population. Cette réflexion sur les chemins et sentiers utilisés doit aboutir, en accord avec les agriculteurs, à la réouverture ou la fermeture de certains. La commune attend l'analyse et les propositions concrètes qui résultent de ce travail. Malheureusement, vu l'ampleur du travail mené dans cette phase pilote, le dossier de Tintigny-Meix-Rouvroy n'a plus avancé depuis quelques années.

Le projet consiste à agir sur cette actualisation, en la relançant par une réflexion globale ciblant le territoire communal dans son entièreté.

Cette dynamique de révision de l'atlas des chemins doit être un critère pour les autres projets mobilité. C'est une opportunité pour identifier des chemins cohérents entre les villages.

Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence que la mobilité lente, principalement utilitaire, reste actuellement insuffisamment développée sur le territoire communal : manque de chemins de liaison, appropriation privée de certains chemins publics, etc.

La mise en œuvre de ce projet vise à disposer d'une vision claire du réseau de chemins et de sentiers et de déterminer les tronçons à réhabiliter.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique. En généralisant le recours aux déplacements lents.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En créant son identité touristique propre.
✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En favorisant la sécurité de tous les usagers.
✓	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★ Création d'espaces de rencontre à travers la réouverture de sentiers	★★★ Réduction de la dépendance à la voiture en favorisant les déplacements lents	★ Retombées indirectes via l'activité touristique qui peut profiter de la réouverture des sentiers

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★ = très bien

Localisation et statut

Ensemble du territoire communal

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : ASBL Tousàpied.be, CLDR et CCATM
- Source(s) de financement : Des subsides sont octroyés par le SPW à l'asbl Tousàpied.be dans le cadre de l'opération pilote

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet comme prioritaire mais il convient d'attendre le retour sur les expériences pilotes actuellement menées.

- État du dossier

Inventaire réalisé en partenariat avec l'ASBL Tousàpied.be pour la partie sud du territoire.

- Programme des travaux

A déterminer sur base des résultats de la 1^{ère} phase du projet.

- Planification

Phase 1 : poursuite du projet pilote.

Phase 2 : extension de la démarche à l'ensemble du territoire communal dès que les enseignements ont été tirés de la démarche pilote.

- Démarches administratives à réaliser

Rencontre avec l'ASBL tousàpied.be pour effectuer le bilan de l'opération pilote et relancer la dynamique.

Rassembler les cartes de l'atlas des chemins.

Récupérer les coordonnées des propriétaires de terrains jouxtant des chemins « problématiques ».

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Évaluation du projet pilote avant extension à l'ensemble du territoire communal.

Détermination de la méthodologie.

Estimation globale du coût

Sans objet

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Extension de la démarche à l'ensemble du territoire communal	1	Commune de Tintigny

Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Chemins et sentiers ouverts	En moyenne 2 par an	Commune de Tintigny

Annexes

Sans objet

Intitulé projet:

Aménagement d'un complexe de logements intergénérationnel

Description du projet

Le projet vise à aménager un complexe de logements intergénérationnel afin de répondre aux besoins de différents publics :

- Offrir une solution aux jeunes ménages qui souhaitent rester ou venir vivre sur la commune de Tintigny, dans un contexte de forte pression immobilière et donc d'accès onéreux à la propriété (bâtiment et terrain) ou à la location.
- Permettre aux personnes âgées de rester autonome et de rompre leur isolement en leur offrant la possibilité d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et accessible financièrement (habitat « ami des aînés »).
- Mener une réflexion sur d'autres publics potentiellement fragilisés comme les familles monoparentales.

Les logements intergénérationnels sont des logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires plus âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services.

Le projet de création de logements intergénérationnels à Tintigny reposera sur des valeurs partagées par les différents publics visés et le développement de nouvelles formes de solidarité extrafamiliales, en veillant à ce que chaque génération soit gagnante.

Le projet consiste dès lors en la construction d'un ou plusieurs bâtiments (soit un grand bâtiment, soit plusieurs petites structures accolées dans un esprit « éco quartier »). L'aménagement de ces logements sera conçu pour permettre la cohabitation des aînés (accessibles et adaptés, situés au rez-de-chaussée) et des jeunes (à l'étage). Un total de 8 logements est envisagé dans le complexe. Un espace collectif pour les rencontres sera également prévu.

Un règlement d'attribution des logements sera établi et un Comité d'attribution mis sur pied.

Ce règlement définira notamment :

- Le montant du loyer (fixe ou lié aux revenus).
- La durée du bail et ses éventuelles possibilités de prolongation.
- Les mécanismes et conditions de rétrocession partielle des loyers.
- Les critères d'attribution du logement et leur pondération (domicile actuel, lieu de travail, attache familiale locale, enfants à charge, etc.).

La gestion de ces structures sera la plus souple possible et leur encadrement s'appuiera idéalement sur des structures à domicile existantes, comme le CPAS et les services à domicile. Ces petites structures permettront des prix socialement plus raisonnables pour ces personnes âgées mais également pour les jeunes ménages.

Extrait du plan masse



Ce site bénéficie d'une très bonne localisation, en lien direct avec le centre du village de Saint-Vincent, et est propriété communale. Par ailleurs, les options d'aménagement du SOL correspondent aux objectifs de cette fiche-projet : « Vu le contexte paysager du plateau central formant un clos ceinturé par un talus végétalisé, l'option est d'y développer un quartier structurellement spécifique visant à répondre à des besoins intergénérationnels ».

Les constructions s'organisent autour d'un espace public servant de lieu de convivialité et d'échange. C'est à cet endroit que l'on pourrait retrouver une plaine de jeux, des jardins partagés, etc.

Enfin, une attention particulière sera portée à la conception architecturale et énergétique des bâtiments qui devra être exemplaire.

Justification du projet

Le diagnostic partagé révèle la nécessité de mettre en avant des solutions innovantes en matière de logement afin d'en garantir l'accès à tous.

En effet, la forte croissance démographique et l'arrivée de nouveaux habitants fait ressortir une certaine dualité au sein de la population, avec comme corollaire un risque de clivage au sein de la population.

Par ailleurs, cette attractivité du territoire génère une pression immobilière et foncière importante. Les difficultés d'accès au logement constituent un point négatif mis en évidence, notamment pour certaines catégories de personnes (jeunes ménages, seniors, personnes fragilisées, etc.). Dans ce cadre, il apparaît de plus en plus nécessaire de casser les codes en proposant et en insufflant, comme cela semble s'initier depuis quelques temps, d'autres alternatives à l'habitat classique.

La mise en œuvre de ce projet permettra donc d'offrir une solution pour les personnes âgées (transition entre le logement initial et la maison de repos) par la mise à disposition d'un logement plus petit et plus adapté. Il permettra en outre de compléter l'offre en logements pour personnes âgées existant déjà sur Tintigny. Par ailleurs, il permettra de maintenir les jeunes sur la commune, par un accès plus aisé au logement dans un contexte de pression immobilière. Il s'inscrit également dans la politique communale du logement qui vise entre autres à développer un site pouvant accueillir de l'habitat léger (à proximité de la halle de Han).

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En favorisant l'accès au logement pour tous et en s'inscrivant dans une perspective d'habitat alternatif.
---	--

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En développant les énergies renouvelables et en tendant vers l'autonomie énergétique. En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable.
✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Diversification de l'offre en logements et réponse aux besoins des personnes âgées et des jeunes ménages. Promotion des échanges entre générations	★ Prise en compte des questions énergétiques	★ Retombées indirectes pour l'économie, notamment les commerces

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Saint-Vincent (mais autre localisation possible en fonction des opportunités)
- Statut de propriété : Propriété communale
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : CPAS
- Source(s) de financement : DGO3-DR et ancrage communal

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Schéma d'orientation local approuvé

- Programme des travaux

Construction des logements

Aménagement des abords et des espaces publics

- Planification

Projet pouvant être réalisé en plusieurs phases en fonction du nombre de logements créés

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Mise en place d'un règlement quant à l'attribution des logements ainsi que sur les modalités de rétrocession du loyer

Incitation à la mise en place de services entre jeunes et aînés (par exemple via une charte)

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Construction de logements	8	Commune de Tintigny

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Taux d'occupation des logements	100 %	Commune de Tintigny
Existence d'échanges entre jeunes et aînés	Au moins 1 service dans chaque sens par semaine	Commune de Tintigny (questionnaire auprès des locataires)
Ménages ayant occupé un logement tremplin et ayant construit ou acheté un logement sur la commune	75 %	Commune de Tintigny
Constitution d'espaces partagés au sein du complexe	Au moins 1	Commune de Tintigny

Intitulé projet:

Création d'un circuit PMR et d'une zone de convivialité intergénérationnelle à Bellefontaine

Description du projet

Le projet consiste en la création d'un circuit PMR à Bellefontaine en liaison avec la future maison de repos.

Il s'agit plus spécialement d'une balade, serpentant dans les bois avoisinant et parcourant un sentier carrossable, où tout est réfléchi pour mettre à l'aise les personnes à mobilité réduite (pente, revêtement, etc.). Des bancs adaptés aux personnes à mobilité réduite seront placés tout le long du circuit. Le circuit sera par la même occasion adapté à un public familial (poussettes, croozer...).

Complémentairement au parcours développé, le projet prévoit l'aménagement d'un espace de convivialité visant les échanges intergénérationnels. Cet espace sera idéalement équipé de structures de remise en forme adaptées. En effet, le projet se situe à l'interface entre le noyau villageois, la maison de repos et le nouveau quartier actuellement en cours de développement.

Une dynamique en liaison avec la maison de repos devra être réfléchie (ex : utilisation d'une bécassine).

Localisation du projet



Justification du projet

Le diagnostic partagé révèle plusieurs enjeux centraux en lien avec ce projet :

- La volonté marquée de resserrer les liens intergénérationnels pour développer les synergies, l'entraide et assurer la transmission des savoirs.
- Le besoin de mettre en place une véritable politique d'intégration des personnes âgées pour lutter contre l'isolement.

En effet, malgré de nombreux services et initiatives en faveur des aînés, l'isolement des personnes âgées et plus particulièrement des PMR est pointé négativement.

Chaque personne peut, à un instant de sa vie, être confrontée à une perte de mobilité, associée ou non à un handicap. Dans nos communes rurales, il existe de nombreux circuits de promenade. Or, peu d'entre eux sont aménagés en tenant compte des PMR.

En lien étroit avec la future maison de repos, le projet permettra aux PMR de bénéficier d'un lieu privilégié pour se promener mais également entretenir des relations sociales. En effet, le projet bénéficie également de la proximité du centre du village et du nouveau quartier et est directement connecté à la liaison lente Tintigny-Bellefontaine.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
---	--

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En généralisant le recours aux déplacements lents.
✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village En favorisant la sécurité de tous les usagers.

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Maintien d'un lien social pour les personnes plus fragilisées que sont les personnes à mobilité réduite	★★ Mise en valeur de la nature et des espaces forestiers par leur accessibilité aux PMR	

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Bellefontaine
- Statut de propriété : Propriété communale
- Statut au plan de secteur : Zone de parc

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : CPAS, Gestionnaire de la maison de repos et l'ASBL Access-I
- Source(s) de financement : DGO3-DR et appels à projet spécifiques

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets.

- État du dossier

Maison de repos en cours de construction

- Programme des travaux

Aménagement du parcours

Placement du mobilier urbain

Aménagement d'un espace public intergénérationnel

- Planification

Deux phases :

- Phase 1 : Circuit
- Phase 2 : Zone de convivialité

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Mise en place d'une dynamique avec la future maison de repos

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement du parcours et de la zone de convivialité	1	Commune de Tintigny

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Evènements spécifiques autour du parcours thématique et utilisant la zone de convivialité	Au moins 1 événement par an	Commune de Tintigny
Activités intergénérationnelles utilisant le parcours	Au moins 3 activités par an	Commune de Tintigny

Intitulé projet:*Création ou réaménagement d'espaces de convivialité dans les villages*Description du projet

Le projet consiste à créer ou réaménager des espaces publics collectifs extérieurs, ouverts et facilement accessibles (majoritairement des espaces verts). Ils sont équipés de manière sobre dans un souci de convivialité et d'originalité. L'équipement sera complété par des infrastructures récréatives, culturelles, sportives et/ou ludiques.

Ces espaces de loisirs pourront prendre un caractère innovant afin de former des lieux de rencontre attractifs et rassembleurs.

Ces différents espaces seront mis en réseau afin de créer un maillage d'espaces aux thématiques et intérêts multiples.

Une attention particulière sera portée à l'entretien et la sécurité de ces espaces ainsi qu'à leur éclairage.

Sur base de l'inventaire des espaces existants et des travaux à réaliser, 3 espaces apparaissent comme prioritaires :

- Aménagement au niveau de l'arboretum à Bellefontaine.
- Aménagement au niveau du futur quartier de Saint-Vincent.
- Aménagement à l'arrière de l'ancienne école de Breuvanne (création d'un parcours en caillebotis dans la zone humide).

Voici une analyse plus complète des perspectives pour chaque village :

Lahage

- Création d'un espace jeu-détente en lien avec la future maison de village.
- Ajouter des bancs et table à l'espace existant au fond de la rue du Gros Cron (en lien avec le départ des promenades).

Poncelle

- Espace existant (plaine de jeux) à repenser pour une meilleure sécurité (passage des bus) : élargissement, lien avec le monument, etc. Réflexion à développer dans le cadre du PCM.

Bellefontaine

- Aménagement d'un espace de jeux intergénérationnel à proximité de la future maison de repos (voir fiche 2.02 - Création d'un circuit PMR à Bellefontaine).
- Aménagement de l'arboretum pour y créer un espace de convivialité dédié plus spécifiquement aux jeunes (incluant par exemple un skate-park).
- Ajout de tables de pique-nique aux différents espaces existants.

Saint-Vincent

- Installation de bancs dans le village.
- Aménagement d'une nouvelle aire de convivialité dans la zone couverte par le schéma d'orientation local visant à créer un nouveau quartier à cet endroit.

Tintigny

- Aménagement d'un kiosque à l'endroit de l'actuelle plaine de jeux dans le quartier du Gros Terme (projet d'extension urbanistique prévu). La question des nuisances sonores devra être abordée.

Han

- Rénovation de la plaine de jeux programmée.

Ansart

- Sécurisation du module de jeux de la plaine près du Pont Rouge. Nettoyage des abords de la Semois et agrandissement de la plage. Placement d'un banc de l'autre côté du pont. Cet aménagement est en cours et intègre des modules pour les enfants en bas âge. Une réflexion complémentaire concerne l'interdiction du passage à gué près du Pont Rouge.

Breuvanne

- Création d'un espace de convivialité et de découverte de la nature à l'arrière de l'ancienne école (projet issu du PCDN).

Rosignol

- Aménagement d'un espace de convivialité original dans le parc du château et d'un autre à la voie du tram près de l'école.

Justification du projet

Le diagnostic partagé révèle plusieurs enjeux centraux en lien avec ce projet :

- La nécessité pour chaque village et association de disposer d'infrastructures qualitatives et adaptées à leurs besoins.
- La mise en avant de la convivialité du territoire, de la richesse de son tissu associatif et la qualité de son offre culturelle qui constituent une ressource majeure de son territoire.

Le territoire communal recèle de nombreux espaces de convivialité (plaine de jeux, etc.). Toutefois, certaines améliorations doivent être apportées ou encore certains manques sont à pallier afin de renforcer l'attractivité des espaces publics et la convivialité dans les cœurs des différents villages.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village
---	--

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En favorisant la sécurité de tous les usagers.
✓	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé En mettant en valeur des cœurs de village en tant que réels espaces de vie.

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Projet permettant de développer et de renforcer la convivialité dans les villages	★★ Amélioration du cadre de vie des habitants	★ Projet pouvant participer à l'activité touristique du territoire (accueil)

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Multiple - A déterminer/confirmer - Dans les villages de la commune
- Statut de propriété : En fonction des localisations retenues
- Statut au plan de secteur : Multiple - A déterminer/confirmer

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : Comités de village
- Source(s) de financement : DGO3-DR et INFRASPORT

Remarque : certains éléments seront simplement intégrés dans la gestion communale. D'autres seront réunis dans un projet global à financer avec l'aide du DR.

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Inventaire des sites existants et des travaux à réaliser

- Programme des travaux

Aménagement des espaces de convivialité : modules de jeux, bancs et tables, abords, etc.

- Planification

Projet pouvant être réalisé en plusieurs phases avec une priorité sur Bellefontaine, Saint-Vincent et Breuvanne.

- Démarches administratives à réaliser

Acquisition des terrains, le cas échéant

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Suivi et entretien par les agents communaux

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement des espaces de convivialité	1 dans chaque village	Commune de Tintigny

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Attractivité des espaces de convivialité	Espace jugé de bonne qualité par les utilisateurs	Commune de Tintigny (sondage)

*Intitulé projet:**Aménagement du cœur de village de Lahage**Description du projet*

Le projet consiste en l'aménagement de l'espace public situé au cœur du village de Lahage (voiries, trottoirs et excédants). L'espace public fera l'objet d'un aménagement visant à améliorer sa convivialité, sa fonctionnalité et sa sécurité. Il visera à favoriser les déplacements lents via un traitement en espace prioritairement partagé. L'aménagement sera adapté au contexte rural de la localité et cherchera à favoriser la biodiversité.

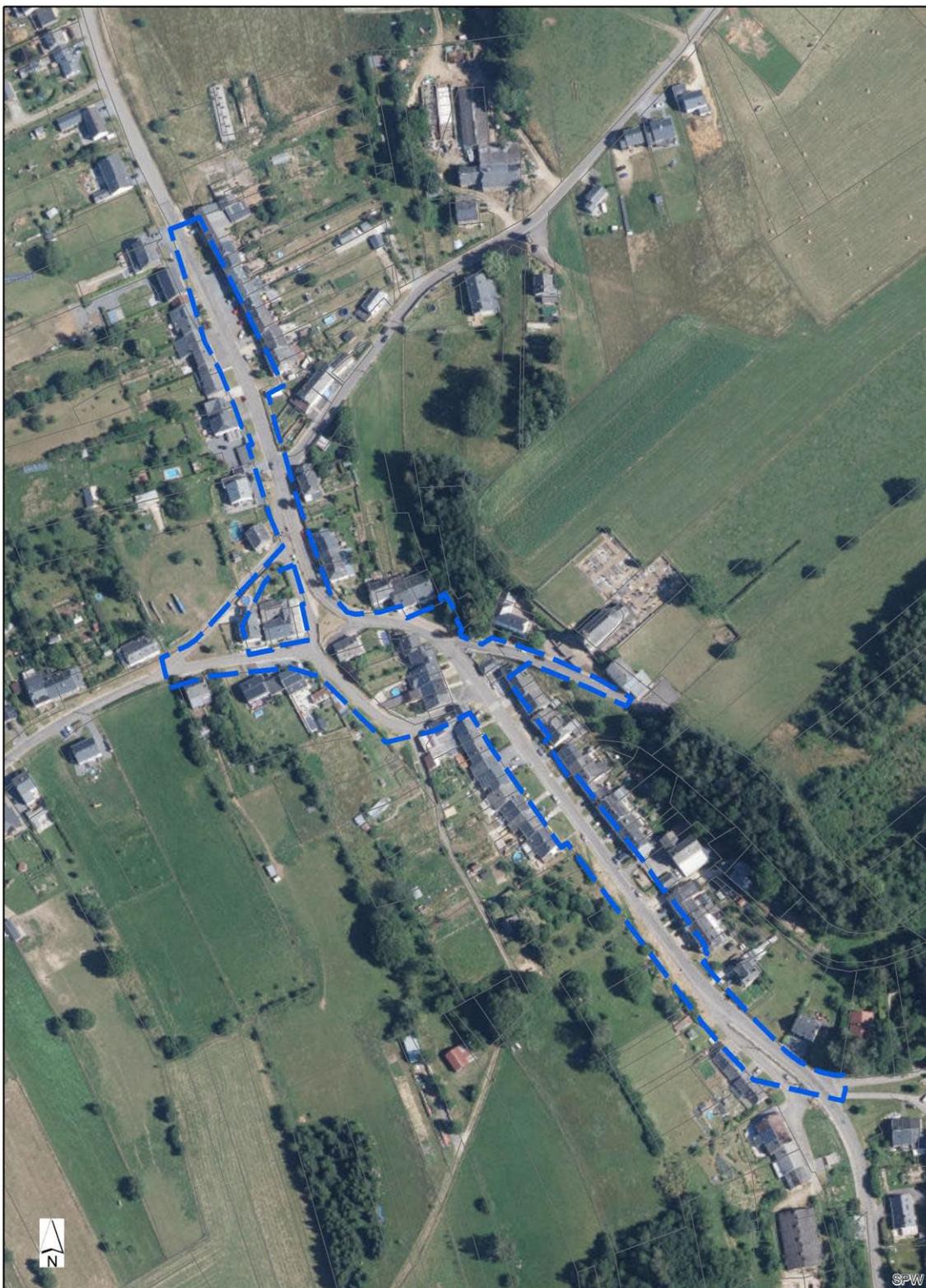
Les grands principes d'aménagement retenus sont :

- Créer un espace de type placette pour marquer le centre du village.
- Planter et verduriser l'espace.
- Marquer les entrées du village pour ralentir la circulation.
- Créer des cheminements piétons/trottoirs.
- Maintenir des parkings à proximité des lieux d'intérêt (église, école, etc.).
- Placer un éclairage public faiblement énergivore.
- Enfouissement des lignes électriques et des bulles à verre.

Parallèlement, la réflexion intégrera les lavoirs, ayant fait l'objet d'une restauration, de même que la localisation d'une aire de jeux.

La figure suivante indique un périmètre de réflexion qui permettra de cibler les enjeux à l'échelle du centre villageois et de déterminer de manière précise, et sans doute plus restreinte, le périmètre d'intervention.

Périmètre de réflexion



Justification du projet

Il s'agit avant tout d'aménager la traversée du village afin de rendre l'espace aux habitants. Le village de Lahage manque effectivement d'un cœur convivial, d'un espace collectif central, qui ne pourrait être recréé. Dès lors, l'enjeu d'aménagement de la voirie en espace partagé y est prépondérant.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé En mettant en valeur des cœurs de village en tant que réels espaces de vie. En favorisant la sécurité de tous les usagers.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En généralisant le recours aux déplacements lents.
✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.
✓	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★ Le projet vise le développement et le renforcement des espaces de rencontre et de convivialité dans le village	★★★★ Les aménagements proposés respecteront la typologie locale (matériaux, plantations, etc). Le projet valorise le patrimoine bâti participant à l'identité locale (paysage intérieur des villages). Les aspects énergétiques sont également pris en compte (éclairage économe)	★ La mise en valeur de cet espace contribuera à l'attractivité du village d'un point de vue touristique

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

- Localisation : Centre du village de Lahage
- Statut de propriété : Excédents de voiries communales
- Statut au plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : /
- Source(s) de financement : DGO3-DR et FRIC

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 2 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

/

- Programme des travaux

- Coordination préalable des différents travaux
- Pose de revêtements divers en fonction de l'utilisation de l'espace (espace vert, parking...)
- Réalisation des plantations
- Mise en place de mobilier urbain
- Fourniture et pose de candélabres

- Planification

1 phase.

- Démarches administratives à réaliser

Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet (permis)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

/

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

▪ Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Aménagement du cœur de villaghe	1	Commune de Tintigny

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Proportion de l'espace public réservé aux modes doux	Au moins 30 % du périmètre d'intervention	Commune de Tintigny
Proportion de l'espace public aménagement en espace de convivialité	Au moins 20 % du périmètre d'intervention	Commune de Tintigny
Activités se déroulant sur l'espace public	4 par an	Commune de Tintigny

Intitulé projet:***Création d'une coopérative immobilière citoyenne*****Description succincte du projet**

Dans l'objectif d'améliorer l'accès au logement, le projet consiste en la création d'un outil citoyen de solidarité :

- Mobiliser l'épargne locale pour investir dans l'immobilier local grâce à la création d'une coopérative immobilière citoyenne. Le modèle « Community land trust (CLT) » constitue une alternative d'avenir à l'inflation des prix du foncier. Le CLT acquiert, possède et gère des terrains dont il reste toujours propriétaire et y construit des logements qu'il vend à des particuliers. Une telle « Coopérative immobilière citoyenne » agirait comme un fonds d'investissement permettant de répondre aux besoins locaux en logement, de favoriser l'investissement local (accessible à toutes les bourses), et d'éviter que le territoire serve de terrain d'investissement uniquement pour les promoteurs. En matière de gestion, il conviendra *a priori* de mettre en place un conseil d'administration et d'affecter une personne à la gestion quotidienne.
- Renforcer l'accès à la propriété pour les revenus modestes en travaillant sur la mise en place de formules facilitant cet accès tant par la dite coopérative que par la commune elle-même :
 - Alternatives de financement, tant pour la construction que pour la rénovation. En construction, il s'agira par exemple de mettre à disposition de terrains en bail emphytéotique (le constructeur ne doit alors plus considérer le prix du terrain au moins jusqu'à avoir fini de payer la maison, après quoi une formule de rachat lui sera proposée).
 - Alternatives de modèle : développement de l'habitat léger

Justification du projet

La commune de Tintigny se caractérise par une forte croissance démographique et l'arrivée de nouveaux habitants.

Cette attractivité du territoire génère une pression immobilière et foncière importante. Les difficultés d'accès au logement constituent un point négatif mis en évidence, notamment pour certaines catégories de personnes (jeunes ménages, seniors, personnes fragilisées, etc.). Dans ce cadre, il apparaît de plus en plus nécessaire de casser les codes en proposant l'accès à la propriété dans le cadre d'une politique de logement bas revenus et en insufflant, comme cela semble s'initier depuis quelques temps, d'autres alternatives à l'habitat classique.

Dès lors, un des enjeux identifiés par le diagnostic partagé est la nécessité de mettre en avant des solutions innovantes en matière de logement afin d'en garantir l'accès à tous.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité. En favorisant l'accès au logement pour tous et en s'inscrivant dans une perspective d'habitat alternatif.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En développant les énergies renouvelables et en tendant vers l'autonomie énergétique. En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable.
---	---

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Diversification de l'offre en logements, facilitation de l'accès au logement et réponse à la pression foncière et immobilière	★ Prise en compte des questions énergétiques	★ Retombées indirectes pour l'économie, notamment les commerces

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Territoire communal

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Collectif citoyen lancé au départ de la CLDR
- Partenaire(s) : Commune, Maison Virtonnaise et CLDR
- Source(s) de financement : Appel prise de parts dans la coopérative

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

La CLDR a défini le projet en troisième priorité car ses modalités de mise en œuvre nécessitent d'être approfondies.

- État du dossier

Sans objet

- Programme des travaux

Réflexions, exemples, business plan

Création de la coopérative (ROI, membres...)

Achats de terrain et vente

- Planification

Les réflexions pourront débuter dès le début de la mise en œuvre du PCDR, pour une mise en œuvre entre la 6^{ième} et la 10^{ième} année du PCDR

- Démarches administratives à réaliser

Mise en place de la coopérative et d'un comité de gestion des achats/ventes (avec engagement)

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Evaluation régulière des principes mis en place.

Estimation globale du coût

Sans objet

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Mise en place de la coopérative	1	Commune de Tintigny

▪ Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Logements mis à disposition sur base du CLT	En moyenne 1 par an	Commune de Tintigny

Annexes

Sans objet

*Intitulé projet:**Mise en place d'une dynamique jeunesse**Description du projet*

Ce projet consiste en un ensemble progressif de démarches ascendantes entreprises avec les jeunes habitants (15 à 25 ans) de la commune de Tintigny afin de connaître leurs attentes, de pouvoir mieux gérer les problématiques liées à la jeunesse (ex : mobilité) et surtout de favoriser l'émergence de projets jeunesse, de soutenir la citoyenneté des jeunes et d'améliorer encore de la politique jeunesse.

Une première étape consistera à mieux connaître les jeunes et leurs projets, via la mise en place d'une « plateforme jeunesse ». La « Plateforme jeunesse » sera une équipe constituée de jeunes de la commune intéressés et de partenaires issus d'associations qui mettent leurs compétences au service des jeunes (mouvement de jeunesse, clubs des jeunes, centre culturel, bibliothèque, inforjeunes...). Cette instance a pour objectif de renforcer l'image des jeunes et relayer leur parole. Elle cherchera donc à appréhender les points de vue des jeunes et leurs idées, puis à soutenir différents projets concrets.

Lors des consultations citoyennes, il a été proposé à différentes reprises de mettre en place un espace fédérateur pour l'ensemble des jeunes, un lieu d'activités et de développement de projets. Cette structure d'accompagnement et d'encadrement de la jeunesse sera idéalement une maison des jeunes. Ce type de structure est estimé très coûteux et doit donc être fortement réfléchi dans son implémentation (notamment pour les questions de mobilité). Dans un premier temps, un partenariat est envisagé avec la commune d'Etalle dont la future maison des jeunes est actuellement en phase de reconnaissance (concernant la participation de jeunes de Tintigny à la dynamique stabuloise).

Justification du projet

Le projet se fonde sur la reconnaissance des jeunes en tant qu'acteurs de changement, cela en tenant compte des profils multiples et des préoccupations variées. Par ailleurs, il est regretté le manque de connexion entre les jeunes des différents villages. L'absence d'enseignement secondaire sur le territoire communal est identifiée comme un élément diminuant le nombre de connexions possibles entre les jeunes des différents villages.

Le diagnostic partagé avait en effet identifié l'absence d'une structure qui permettrait d'accompagner les jeunes dans leurs implications et leurs projets alors qu'il existe de nombreuses initiatives sur le territoire communal visant à toucher le public « jeune ».

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité. En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue. En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.
---	--

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Implication et prise en compte des besoins des jeunes afin qu'ils deviennent de véritables acteurs du territoire		

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★★= très bien

Localisation et statut

Sans objet

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : Associations « jeunes » (patro, club des jeunes, etc.), Inforjeunes, Maison des Jeunes d'Etalle, FWB
- Source(s) de financement : FWB

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 3 par la CLDR lors de la priorisation des projets, en raison du manque de clarté du projet

- État du dossier

Nombreux actes de soutien vis-à-vis des clubs des jeunes et mouvements de jeunesse (ex : le patro de Bellefontaine est un futur utilisateur de la maison rurale de Tintigny)

- Programme des travaux

Constitution plateforme jeunesse

Mise en place des actions favorables au développement des projets jeunesse

- Planification

A déterminer

- Démarches administratives à réaliser

/

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication vis-à-vis des jeunes pour susciter leur implication

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Mise en place de la plateforme jeunesse	1	Commune de Tintigny

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Concrétisation de propositions (projet, actions, etc.) émanant des jeunes	Au moins 2 par an	Commune de Tintigny

Intitulé projet:***Création d'un éco-quartier*****Description du projet**

La CLDR et la population encourage la Commune à mettre en place, dès que la possibilité se présente (urbanisation d'un terrain public, projet privé d'une certaine envergure, etc.), un ou plusieurs éco-quartier(s) exemplaire(s).

Le quartier durable est un espace organisé de manière à minimiser l'impact sur l'environnement, mais aussi à favoriser le développement économique, la qualité de vie, la mixité et l'intégration sociale. Le projet d'habitat léger actuellement mis en œuvre par la Commune en est un exemple parlant.

Le projet consiste à accompagner la mise en œuvre des futurs projets d'éco-quartiers (et pour le moins celui du nouveau quartier de Saint-Vincent, déjà en marche) de la mise en place d'une réflexion citoyenne (au départ de la CLDR) sachant qu'une attention particulière sera portée sur :

- La mobilité : desserte par les transports en commun (bus), valorisation des déplacements lents, prise en compte des PMRs, etc.
- La densité forte tout en étant intégrée au contexte local.
- La mixité fonctionnelle (équipements collectifs) et sociale.
- La liaison avec les quartiers existants.
- L'énergie : prise en compte de l'ensoleillement (architecture bioclimatique), recours à des énergies renouvelables
- Les ressources naturelles : gestion de l'eau, développement d'espaces verts, gestion des déchets, etc.
- La qualité architecturale.
- La mise en valeur des paysages et des espaces naturels comme valeur ajoutée à l'urbanité du quartier.
- Le renforcement de la biodiversité.
- Le recours à des techniques, des matériaux et des dispositifs propres à l'éco-aménagement et à l'éco-construction.
- La participation citoyenne, la rencontre et la convivialité.

La CCATM et la CLDR seront associées à ces réflexions.

Justification du projet

Le schéma de développement communal vise à mener à bien une gestion cohérente et durable du territoire, vu la pression de plus en plus importante que celui-ci subit.

La mise en œuvre d'un quartier innovant basé sur les critères du référentiel « Quartier durable » constituera une réponse exemplaire aux préoccupations actuelles en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable.
---	--

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En généralisant le recours aux déplacements lents. En développant les énergies renouvelables et en tendant vers l'autonomie énergétique.
✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité. En favorisant l'accès au logement pour tous et en s'inscrivant dans une perspective d'habitat alternatif.
✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue. En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.

Impacts du projet sur le développement durable

Social	Environnement	Economie
★★★★ Projet veillant à développer une mixité fonctionnelle et sociale. Développement d'une offre diversifiée en logements	★★★★ Renforcement de la centralité favorable au développement de la mobilité douce. Aménagement d'espaces verts et prise en compte de l'énergie et des ressources naturelles	★ Retombées indirectes pour l'économie, notamment les commerces et les entreprises

Le projet participe..... au volet du développement durable :

0 étoiles= pas du tout ; ★ = un peu ; ★★ = moyennement ; ★★★ = correctement ; ★★★★ = très bien

Localisation et statut

Le premier endroit déterminé pourrait être le nouveau quartier envisagé à Saint-Vincent.

Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur de projet : Commune de Tintigny
- Partenaire(s) : Maison de l'urbanisme
- Source(s) de financement : A déterminer

Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

Projet classé en priorité 3 par la CLDR lors de la priorisation des projets

- État du dossier

Mise en œuvre du schéma de développement communal

- Programme des travaux

A déterminer

- Planification

A déterminer

- Démarches administratives à réaliser

/

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

/

Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Construction de logements s'inscrivant dans le concept « éco-quartier »	15	Commune de Tintigny

- Indicateurs de résultat

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Mixité des logements	10 % adaptés aux PMRs, 25 % de logements pour jeunes ménages et 25 % pour personnes âgées	Commune de Tintigny

Intitulé projet:

Création d'un site récréatif avec structure abritée et divers modules pour la détente et la convivialité

Description du projet

Le projet consiste à aménager une aire de loisirs spécifique à destination de tous les habitants de la commune, si possible en bord de Semois, qui comprendra notamment une structure servant d'abri, des espaces de jeux, du mobilier urbain et une plage.

Cet espace, accessible à tous, pourra également faire l'objet de réservations pour y célébrer des petites festivités à taille humaine (anniversaires, etc.). L'abri serait une structure type « cabane », un « chalet de village », doté d'une connexion à l'électricité et à l'eau courante et disposant de sanitaires.

Actuellement, deux localisations en bord de Semois ont été identifiées mais sont des parcelles privées : près du pont de Breuvanne et près du pont de Tintigny. D'autres endroits pourront toutefois être envisagés.

Une attention particulière devra être portée à :

- La sécurité avec la proximité de l'eau.
- Les aléas liés aux crues (possibilité de submersion avec mobilier adapté).
- Les nuisances pour les riverains.

Une parcelle dans la zone de parc à Rossignol a également été mentionnée.

Justification du projet

Ce projet permet de répondre aux besoins en matière d'espaces de convivialité à destination des habitants. Les habitants ont évoqué des exemples repérés dans les communes voisines (ex : espace du bois de Buneau dans la commune de Chiny). Ce type d'espaces permet les rassemblements de petite envergure et est le point de départ d'activités permettant la rencontre et le bien-être.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants (en fonction de l'affectation choisie :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En créant son identité touristique propre.
✓	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.

Intitulé projet:

Création d'un bâtiment locatif à destination des PME/TPE (atelier rural)

Description du projet

Le projet consiste à aménager un atelier rural sur le territoire communal, dans un bâtiment à construire ou à réhabiliter et à le louer à des porteurs de projets économiques locaux (petites entreprises, indépendants, coopérative). Cet atelier sera modulable en fonction des sociétés à accueillir mais comprendra notamment un ou plusieurs grands espaces/ateliers, des bureaux administratifs, un ou plusieurs bureaux tremplins, des espaces sanitaires.

Ce projet intégrera idéalement la création d'un FabLab (voire fiche-projet immatérielle « développement des nouvelles technologies »).

La durée de location sera basée sur les exigences du SPW et les besoins des entreprises.

Justification du projet

Tintigny présente une structure économique diversifiée avec plusieurs spécificités dont notamment la forte représentation de l'économie sociale.

Le projet vise à compléter l'offre économique locale par une structure permettant le développement de projets nouveaux et se justifie par:

- la volonté de pouvoir offrir aux TPE et PME un espace de transition lorsqu'elles sont en phase de démarrage (en faisant éviter les investissements lourds de départ comme l'achat d'un bâtiment).
- La volonté de soutenir le développement d'activités économiques locales innovantes
- La volonté de booster les projets locaux liés aux nouvelles technologies (idéalement via la création d'un FabLab)
- La volonté de pouvoir implanter ce type d'activité dans un lieu vivant au cœur d'un de nos villages

Cette initiative permettra en outre de stimuler la création d'activités et d'emploi local par les habitants de la commune et aura pour corollaire de maintenir l'emploi et les rentrées financières qui y seront liées sur la commune. Ce projet sera distinct mais complémentaires aux activités économiques développées dans la zone d'activité communale.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants (en fonction de l'affectation choisie :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En promouvant les circuits courts et la consommation locale.
---	--

Objectif secondaire

/

*Intitulé projet:**Création d'un centre artistique citoyen au sein de l'église de Saint-Vincent**Description du projet*

En partenariat avec la fabrique d'église et une fondation locale, le projet consiste à créer un espace social et culturel citoyens dans l'église de Saint-Vincent. Contrairement à un musée, ce lieu artistique d'exposition et d'échange ne disposera pas d'une collection propre mais sera utilisée à des fins de mise en valeur et de diffusion, ainsi qu'à la facilitation de l'expression et de la créativité de chacun. Les artistes et le patrimoine culturel locaux seront les premiers concernés.

Le projet permettra :

- Un développement d'un lieu d'exposition de peintures, sculptures, photos dont quelques-unes à caractère permanent (par exemple de la Fondation Frécinaux) mais la plupart lors d'expositions temporaires.
- Une relocalisation des expositions / concours de l'ASBL Frécinaux (aujourd'hui tenus dans un espace assez réduit au Centre Culturel de Rossignol.
- Une relocalisation de l'atelier de peintures PAkeBOh (actuellement à Bellefontaine) et une mise à disposition d'une partie de cet atelier aux particuliers qui cherchent un endroit adapté pour peindre et dessiner.
- Un aménagement d'un endroit pour des conférences à caractère artistique, pour des lectures, etc.
- ...

NB : la volonté actuelle est de parvenir à maintenir une place pour le culte au sein de l'église et donc de ne désacraliser que la partie dédiée au projet social et culturel.

Justification du projet

La commune de Tintigny se caractérise par une dynamique culturelle particulièrement active, tant au niveau des groupements privés que du centre culturel, mais elle ne dispose pas de suffisamment d'espaces pour le développement de la créativité et de la sensibilité artistique. Par ailleurs, la vie associative est perçue comme une richesse du territoire. Le projet vise donc à conforter ces deux aspects positifs du territoire. Enfin, il permet également d'envisager une reconversion d'un bâtiment religieux patrimonial. Ce projet d'inscrit donc dans une réflexion plus large sur la réaffectation des églises sous-tendant à donner une vocation nouvelle à des bâtiments tout en respectant l'esprit du lieu.

La CLDR a souhaité placer ce projet dans le PCDR malgré l'incertitude de pouvoir financer ce projet avec l'aide du développement rural. Plusieurs pistes sont envisagées quant à la structuration de ce projet (création d'une asbl, d'un centre d'interprétation). Un premier collectif citoyen a été constitué pour ce projet, incluant des membres de la CLDR.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants (en fonction de l'affectation choisie :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En répondant aux besoins de chaque association et en visant l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.

Intitulé projet:

Création d'une maison rurale multiservices

Description du projet

Le projet consiste en la rénovation ou la construction d'un bâtiment pour en faire une maison rurale multiservices. La maison multiservices est une infrastructure communale polyvalente destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives (public et privé) initiées par les habitants. Elle peut également accueillir des services publics (bibliothèque, crèche, extra-scolaire, service administratif décentralisé, etc.) et/ou des services privés (banque, poste, etc.) répondant aux besoins spécifiques des citoyens.

Les villages de Tintigny (centre administratif et économique de la commune) et Bellefontaine (doté d'une vie associative très riche et d'une vie économique intéressante) sont les premiers identifiés. Deux localisations à Bellefontaine ont été analysées : l'ancienne maison de la jeunesse et le château, avec en ligne de mire la création d'une « maison des associations ».

Justification du projet

La mise en œuvre d'un tel projet constitue une opportunité pour pérenniser voir renforcer les services (au sens large du terme, incluant les services associatifs) visant à répondre aux besoins des habitants.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants (en fonction de l'affectation choisie :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En promouvant les circuits courts et la consommation locale.
✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.

✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En répondant aux besoins de chaque association et en visant l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.
---	--

Intitulé projet:

***Aménagement de la salle de village ou création d'une nouvelle maison de village
à Saint-Vincent***

Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'une maison de village à Saint-Vincent. Diverses pistes sont évoquées : rafraîchissement et rénovation de la salle des sports ou construction d'une nouvelle infrastructure (au niveau d'une zone réservée au schéma d'orientation local).

Justification du projet

Au niveau des infrastructures associatives, le diagnostic partagé a mis en évidence quelques manques, notamment sur le village de Saint-Vincent qui ne bénéficie pas d'une réelle infrastructure adaptée. Par ailleurs, la population du village est amenée à croître suite à la mise en œuvre du futur quartier, d'où des besoins renforcés.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants (en fonction de l'affectation choisie :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En répondant aux besoins de chaque association et en visant l'ouverture, le partage et les synergies entre associations.

Intitulé projet:***Aménagement du cœur du village de Saint-Vincent*****Description du projet**

Le projet consiste en l'aménagement de l'espace public situé au cœur du village de Saint-Vincent (voiries, trottoirs et excédants) autour de l'église.

L'espace public fera l'objet d'un aménagement visant à améliorer sa convivialité, sa fonctionnalité et sa sécurité.

Il visera à favoriser les déplacements lents via un traitement en espace prioritairement partagé. Une réorganisation des espaces dédiés à la voiture sera prévue (actuellement les carrefours présentent une très forte emprise). Les usoirs seront mis en valeur et une réflexion sur l'enfouissement des lignes électriques et des bulles à verre sera menée.

Justification du projet

Actuellement, le village de Saint-Vincent manque d'un espace public central, lieu de rencontre, d'échange et de convivialité.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé En mettant en valeur des cœurs de village en tant que réels espaces de vie. En favorisant la sécurité de tous les usagers.
---	---

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En généralisant le recours aux déplacements lents.
✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.
✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En offrant des espaces et des infrastructures de rencontre dans chaque village.
✓	Devenir pour 2030 une commune où le patrimoine sera protégé et valorisé

	En protégeant et en valorisant le patrimoine matériel, immatériel, bâti, historique et naturel.
--	---

Intitulé projet:**Création de logements tremplins**

Description du projet

Le but des logements tremplins est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous la forme d'une ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

Le projet se basera, soit sur la réhabilitation de bâtiments existants, soit sur l'achat de terrain puis la construction.

Une attention particulière sera bien entendu portée sur les questions énergétiques.

Justification du projet

Le diagnostic partagé révèle la nécessité de mettre en avant des solutions innovantes en matière de logement afin d'en garantir l'accès à tous.

En effet, la forte croissance démographique et l'arrivée de nouveaux habitants fait ressortir une certaine dualité au sein de la population, avec comme corollaire un risque de clivage au sein de la population.

Par ailleurs, cette attractivité du territoire génère une pression immobilière et foncière importante. Les difficultés d'accès au logement constituent un point négatif mis en évidence, notamment pour certaines catégories de personnes (jeunes ménages, seniors, personnes fragilisées, etc.). Dans ce cadre, il apparaît de plus en plus nécessaire de casser les codes en proposant et en insufflant, comme cela semble s'initier depuis quelques temps, d'autres alternatives à l'habitat classique.

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En favorisant l'accès au logement pour tous et en s'inscrivant dans une perspective d'habitat alternatif.
---	--

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En développant les énergies renouvelables et en tendant vers l'autonomie énergétique. En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable.
✓	Devenir pour 2030 une commune inclusive favorisant l'intergénérationnel et la solidarité En fédérant et en intégrant l'ensemble de la population, des plus jeunes aux plus âgés.

Intitulé projet:**Création de chemins de liaison inter-villages**

Description du projet

Le projet consiste à déterminer et à mettre en valeur un réseau structuré de chemins de liaison, destiné aux usagers lents (marcheurs, cyclistes, cavaliers, etc.), sur l'ensemble du territoire communal. A cette fin le projet propose la création de cheminements en site propre reliant les villages entre eux et permettant des liaisons sécurisées autour des pôles (écoles, administration, services, commerces, etc.).

Il s'agit de la poursuite d'un projet global déjà entamé sur le territoire, mais encore très fragmentaire (venelles réalisées dans le cadre du premier PCDR, connexion entre Tintigny et Bellefontaine en cours de réalisation)).

Le projet vise donc l'établissement d'un réseau complet et structuré de mobilité douce entre les villages et au cœur des villages, qui valorise les chemins existants et crée de nouvelles liaisons lorsque cela s'avère nécessaire.

Différents tronçons ont été déterminés par la CLDR (groupe voies lentes) et ont permis la réalisation d'un schéma global qui figure en annexe. Ce travail a mis en évidence la nécessité de développer les voies lentes essentiellement sur la partie nord du territoire (nord de la RN83), où les possibilités de déplacements lents existantes sont moindres. Un tronçon prioritaire a été déterminé par la CLDR : il rejoint Ansart à Tintigny en permettant de connecter la salle de village « L'Ansartoise » (voir fiche M.1.02).

La mise en œuvre des autres tronçons prévus dans le schéma global s'effectuera selon un ordre de priorité à définir parmi les tronçons identifiés en CLDR, pour lesquels certains éléments nécessitent d'être clarifiés, notamment dans la dimension intercommunale.

A noter que si la commune souhaite compléter son réseau de mobilité douce en ajoutant des liaisons essentielles, elle le fera aussi en améliorant les aménagements qui existent déjà. Il n'est effectivement pas toujours nécessaire de créer des aménagements, il faut aussi privilégier l'amélioration de confort des infrastructures existantes. A cette fin, la CLDR a mise en évidence les tronçons nécessitant un entretien ou la réalisation d'un aménagement de sécurité.

Des connexions sont également proposées vers les communes voisines : Meix-devant-Virton, Virton, Etalle, Habay, Chiny, Leglise. Une réflexion entre les communes de l'arrondissement de Virton est actuellement en cours dans le cadre de la Conférence locale des élus. Les Communes ont l'intention de travailler activement sur le maillage des voies lentes intercommunales. La réalisation d'un schéma directeur a été confiée au Parc Naturel de Gaume ; l'étude est actuellement en cours. Tout comme la réflexion de la CLDR, elle met d'ores et déjà en évidence la priorité à Tintigny pour les connexions vers la gare de Marbehan.

○ Liaison intercommunale Tintigny -Ansart- Marbehan

Cette liaison fait partie d'un projet intercommunal avec deux communes voisines, la commune d'Habay et d'Etalle. Ce projet se voit ambitieux pour l'avenir car il a pour but de relier Tintigny et Etalle à la gare de Marbehan pour ensuite relier au futur Hôpital Vivalia à l'horizon 2025. Le tracé est en cours d'étude et se fera en grande partie en site propre mais certains tronçons de voiries communales peu fréquentées seront aménagés à l'aide de pistes cyclables marquées. Il comprend la liaison Tintigny-Ansart détaillée ci-dessus.

○ Liaison entre Tintigny et Breuvanne

Cette liaison réservée aux cyclistes et aux piétons reliera Breuvanne à Tintigny de manière sécurisée. Elle pourra être réalisée via l'aménagement d'une venelle qui circule à l'arrière des maisons de la Grand rue de Tintigny jusqu'à l'entrée de Breuvanne. Ce chemin, repris comme sentier à l'atlas des chemins est aujourd'hui toujours fréquenté, mais contesté par certains riverains. Une autre piste investiguée est celle où l'on parviendrait à prolonger un chemin repris à l'atlas de l'autre côté de la rivière.

○ Liaison intercommunale Rossignol - Orsinfaing- Marbehan

La route entre Rossignol et Orsinfaing est dangereuse pour les cyclistes et piétons. Un chemin de liaison (RAVeL) existe sur une partie du tracé mais revient sur la grand route à mi-chemin (il est bétonné à partir de Rossignol sur une longueur de 600 m, puis le chemin disparaît, car l'assiette du chemin a été vendue à un cultivateur). Cette ancienne voie du tram reste le tracé idéal à utiliser. Une discussion devra être organisée avec le propriétaire, sans quoi une solution de contournement ou de sécurisation devra être envisagée. Ce tracé devra être prolongé jusqu'à la gare de Marbehan à partir d'Orsinfaing. Un chemin existe, mais il ramène trop haut dans la forêt puis oblige de revenir sur la route de Mellier, elle-même dangereuse. Une voie qui couperait à travers champ et ramènerait à Marbehan à hauteur du camping serait idéale

○ Liaison Rossignol- Breuvanne

Il semble logique d'utiliser la voie de liaison existante qui relie La Civanne à Breuvanne, non dangereuse, mais nécessitant que le tronçon Rossignol - Orsinfaing soit réalisé sur l'ancienne voie du tram. L'autre moyen serait de passer par la commune de Chiny (près de Termes), mais il faudrait pour cela créer un chemin qui enjamberait la rivière.

- Rossignol -Ansart

En suivant toujours cette même logique, il s'agirait toujours de rejoindre la voie du tram. Pour y parvenir un passage doit être créé sur caillebotis dans la zone marécageuse (zone encerclée dans l'agrandissement. La partie qui prolonge le passage en zone marécageuse pourra en outre faire l'objet d'un aménagement « chemin agricole

- Liaison Tintigny -Etalle

- Liaison Bellefontaine-Gérouville

Justification du projet

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale visant à répondre à de multiples finalités :

- Sécuriser les déplacements lents.
- Diversifier les possibilités de cheminements, qu'ils soient fonctionnels ou de loisirs.
- Mettre en valeur et favoriser la découverte du patrimoine naturel.

Ce projet s'inscrit dans une réflexion globale à l'échelle de la commune mais également supra-communale. Il permet la poursuite du renforcement du réseau de voies lentes initié dans le cadre du précédent PCDR, ce qui aura des effets bénéfiques en matière touristique et économique.

Par ailleurs, il cadre parfaitement avec les enjeux définis dans le cadre du diagnostic partagé, à savoir la réduction de la dépendance à la voiture, le développement de la mobilité lente utilitaire, la sécurité des différents usagers, etc. Les habitants sont demandeurs de voies lentes fonctionnelles entre les villages. Le souhait de leur développement est revenu au cours de plusieurs séances d'information-consultation villageoise, ainsi que lors de divers groupes de travail mis en place pour l'élaboration du nouveau PCDR (sur les thèmes « vie en société », « cadre de vie », « nature et environnement » et « économie locale »).

La commune de Tintigny a adopté, depuis quelques années, une approche orientée vers la mobilité douce, avec l'objectif de créer une nouvelle façon de se déplacer et de vivre à la campagne, notamment par la création de chemins destinés aux modes doux. Cette volonté s'est récemment renforcée par l'engagement d'un conseiller en mobilité et l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) dont les phases de diagnostic et d'objectifs ont été validées en juin 2020. La phase du plan d'actions est actuellement en cours de réalisation et un volet important est consacré à la définition d'un réseau cyclable à l'échelle communale.

A noter également, le fait que la Commune s'est inscrite dans la démarche pilote de révision de l'atlas des chemins, avec les communes de Rouvroy et Meix-devant-Virton, qu'elle a réalisé un schéma de développement communal (celui-ci comporte une analyse des manquements en terme de liaisons lentes) et qu'elle s'est investie auprès de la Province de Luxembourg dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur pour la mobilité cyclable (détermination des points nœuds sur le territoire communal).

Par ailleurs, désireuse de créer sur ton territoire des conditions propices à la pratique du vélo au quotidien, la commune de Tintigny est devenue une commune pilote Wallonie Cyclable (objectif : réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Extrait du dossier de candidature « Communes pilotes Wallonie cyclable »

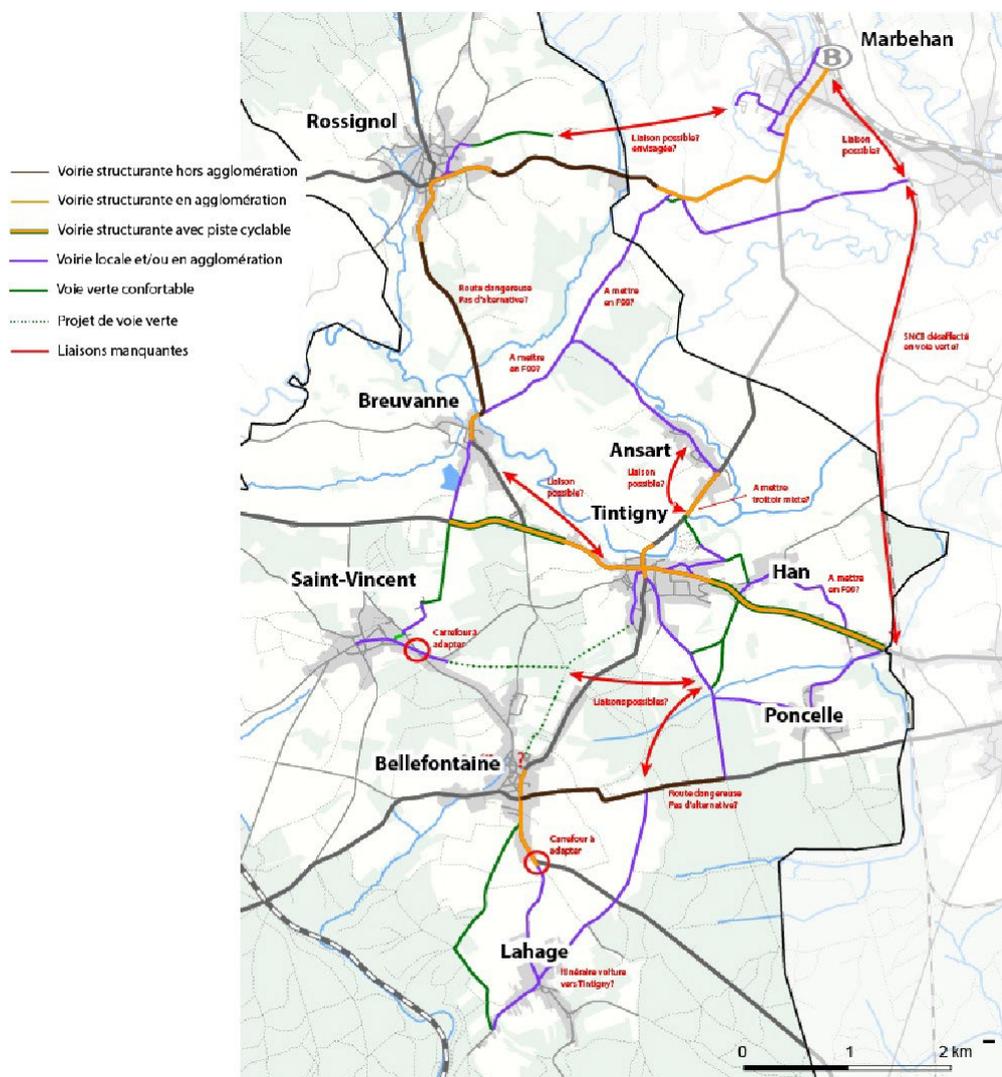


Figure 18 : Identification des tronçons lacunaires et les chaînons manquants (source : Openstreetmap)

Lien à la stratégie du PCDR

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

Objectif principal

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En généralisant le recours aux déplacements lents.
---	--

Objectif secondaire

✓	Devenir pour 2030 une commune pleinement inscrite dans la transition écologique et économique En favorisant un aménagement du territoire et urbanisme durable. En créant son identité touristique propre.
✓	Devenir pour 2030 une commune conviviale encourageant la rencontre, les échanges et le dialogue En favorisant la sécurité de tous les usagers.